



LE PROGRAMME D'ACTIIONS

SOMMAIRE



1- CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT POUR RÉPONDRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET OFFRIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ATTRACTIF 256

- 1.1- S'engager en faveur de la qualité de l'air et de la réduction des nuisances sonores.....256
 - 1.1.1 Limiter l'exposition des habitants aux polluants atmosphériques et aux nuisances sonores
 - 1.2- Mettre l'eau au cœur du développement territorial258
 - 1.2.1 Se réappropriier la Marne, les cours d'eau et les sources
 - 1.2.2 Gérer les eaux pluviales de façon durable
 - 1.3- Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols.....262
 - 1.3.1 Préserver et «reconquérir» les espaces naturels
 - 1.3.2 Créer des zones propices au développement de la biodiversité en ville
 - 1.4- Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques.....266
 - 1.4.1 Lutter contre les îlots de chaleur
 - 1.4.2 Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement
 - 1.5- Reconnecter l'Homme et la nature270
 - 1.5.1 Développer la solidarité face aux enjeux du dérèglement climatique



4- RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FAVORISANT L'INNOVATION ET EN FÉDÉRANT LES ACTEURS DU TERRITOIRE 308

- 3.3.1 Réaliser les études nécessaires au développement de réseaux de chaleur
- 3.4- Promouvoir le développement des ENR&R.....296
 - 3.4.1 Etudier la faisabilité de la méthanisation sur le Territoire
 - 3.4.2 Inciter les acteurs du territoire à développer la production locale d'énergie
- 3.5- Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets 300
 - 3.5.1 Inciter les habitants et les acteurs du territoire à réduire leurs déchets
 - 3.5.2 Faciliter le tri sélectif et valoriser les bio-déchets
 - 3.5.3 Soutenir les initiatives d'économie circulaire sur le Territoire
- 3.6- Optimiser la collecte des déchets.....306
 - 3.6.1 Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets
- 4.1- Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations 308
 - 4.1.1 Mobiliser et animer un réseau des acteurs de la transition écologique
 - 4.1.2 Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables
- 4.2- Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de de l'innovation et de la transition 312
 - 4.2.1 Développer l'innovation et l'expérimentation au service de la TE sur le Territoire



2- RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES MOBILITÉS DURABLES272

- 2.1- Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités.....272
 - 2.1.1 Développer des services innovants pour favoriser la mutualisation des déplacements et des véhicules
 - 2.1.2 Faciliter l'accès aux véhicules propres et développer leur utilisation
- 2.2- Promouvoir les modes actifs276
 - 2.2.1 Favoriser les déplacements à pied et à vélo
- 2.3- Faciliter l'intermodalité et lutter contre les coupures urbaines .. 278
 - 2.3.1 Améliorer l'articulation entre les différents modes de transport
 - 2.3.2 Intégrer la Marne à l'intermodalité sur le territoire
- 2.4- Organiser les mobilités sur le territoire.....282
 - 2.4.1 Accompagner les acteurs économiques vers une logistique urbaine plus durable
 - 2.4.2 Mettre en place une cellule mobilité sur le territoire
 - 2.4.3 Réaliser un Plan local de déplacements
 - 2.4.4 Favoriser activement la requalification de l'A4



5- ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION 314

- 5.1- Initier aux changements des comportements314
 - 5.1.1 Accompagner les populations dans la transition écologique
- 5.2- Promouvoir l'éducation au développement durable316
 - 5.2.1 Sensibiliser les populations aux enjeux socio-économiques et environnementaux liés au changement climatique
 - 5.2.2 Développer des projets pédagogiques avec les milieux scolaire et périscolaire



3- RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN RÉDUISANT LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ET EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 290

- 3.1- Encourager la performance et la rénovation énergétique du bâti 290
 - 3.1.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments et inciter au passage à l'acte
 - 3.2- Agir contre la précarité énergétique292
 - 3.2.1 Renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
 - 3.3- Favoriser l'optimisation et la création de réseaux de chaleur294



6- MOBILISER LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS ET LES COMMUNES QUI LE COMPOSENT DANS UNE DÉMARCHÉ D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 320

- 6.1- Promouvoir une culture commune de la transition écologique 320
 - 6.1.1 Sensibiliser les agents et les élus aux problématiques environnementales et leur donner les moyens d'agir
 - 6.1.2 S'engager dans une démarche d'établissement écoresponsable
- 6.2- Optimiser les déplacements des agents324
 - 6.2.1 Adopter une politique de déplacements plus sobre
- 6.3- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. 326
 - 6.3.1 Réduire les consommations énergétiques fossiles des bâtiments publics



FICHE ACTION

1.1.1

LIMITER L'EXPOSITION DES HABITANTS AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ET AUX NUISANCES SONORES

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
- **Objectifs transversaux :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
1.4 Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ☐ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3,11,13,15
SRCAE : Orientations AIR 1.1, AIR 1.2, AIR 1.3
ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
PPA Fiche défi COLL1
PCAEM
Actions AIR1, AIR2, ACC3
En lien avec l'action :
1.3.1, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

Airparif, Bruitparif, Communes, CD94, Métropole du Grand Paris, État, Ile de France Mobilités, SNCF, RATP, DRIEE, ARS, CidB, Préfecture du Val de Marne



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Informatique et du SIG, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien social de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Les niveaux d'exposition à la pollution atmosphérique et aux nuisances sonores impactent fortement la santé des habitants du Territoire Paris Est Marne&Bois et le fonctionnement des écosystèmes. Cela pèse également sur l'économie et l'attractivité du territoire. Il s'agit donc non seulement de réduire ces pollutions et nuisances à la source (cf actions liées aux mobilités et à l'énergie) mais aussi de protéger la population de ces risques induits tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

Modalités de mise en œuvre :**1. S'APPUYER SUR L'EXPERTISE DES OBSERVATOIRES (AIRPARIF ET BRUITPARIF) POUR SUIVRE ET ÉVALUER LA QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS SONORE ET AÉRIEN SUR LE TERRITOIRE**

- Adhésion à Airparif, Bruitparif et au Centre d'information du Bruit (CidB)
- Réalisation de campagnes de mesures localisées
- Adhésion au Club Décibel Villes

2. RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE CROISÉE AIR/BRUIT

- Convention tripartite entre PEMB / Airparif / Bruitparif pour réaliser un croisement des cartes Air/Bruit sur le Territoire.

3. CRÉER UN MAILLAGE DE ZONES DE RESSOURCEMENT

- Études sur le gisement disponible de zones de ressourcement.
- Aménagement de zones de ressourcement.
- Information et communication sur ces zones.

4. PARTICIPER AUX INSTANCES COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ET DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN ILE-DE-FRANCE**Résultats attendus :**

- Adhésion à Airparif, Bruitparif, CidB et Club Décibel Villes
- Cartographie Air/Bruit réalisée
- Zones de ressourcement créées

Indicateurs :

- Nombre de zones de ressourcement**
- % de la population ayant connaissance de ces zones.**
- % de la population ayant utilisé ces zones.**
- Suivi qualitatif de la zone : évolution des niveaux de pollutions sonore et aérienne**
- # participation aux réunions des instances compétentes en matière de bruit et de qualité de l'air/ # de réunions programmées**

**Calendrier**

2018	Adhésion Airparif/Bruitparif
2019	Réalisation des cartes Air/Bruit et adhésion à CidB et Club Décibel Villes Participation au groupe de travail mis en place par la Préfecture de Région Ile-De-France sur l'élaboration de la feuille de route pour la qualité de l'air en Ile-de-France
2020	Réalisation des études nécessaires
2021-2025	Aménagement de zones de ressourcement



FICHE ACTION

1.2.1

SE RÉAPPROPRIER LA MARNE, LES COURS D'EAU ET LES SOURCES

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel** 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
- **Objectifs transversaux :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
1.4 Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3,11,13,15
 SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.5
 PCAEM : ACC3, ACC4, ACC8
 SAGE Marne Confluence : Obj. 1, 2, 3, 4, 5
 Plan Bleu du Val-de-Marne
 PPRI, SLGRI
En lien avec l'action :
 1.1.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2, 1.4.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction de l'Eau et de l'Assainissement



PARTENAIRES :

Agence de l'eau Seine Normandie, Syndicat Mixte Marne Vive, Conseil Départemental du Val de Marne, SIAAP, Métropole du Grand Paris, Communes, Territoires (Ville de Paris, T9), Cluster EMS, ARS, DRIEE, ARB, BRGM, ARCEAU, UPEC/LEESU, SEDIF, Eau de Paris, APUR, VNF, CMA 94



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien social de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Direction de l'Informatique et du SIG

Contexte - Enjeux

L'eau (cours d'eau, zones humides résiduelles, résurgences) est un élément structurant de première importance pour Paris Est Marne & Bois et participe aux continuités écologiques au sein du Territoire.

Les cours d'eau associés à des espaces végétalisés constituent des corridors transversaux de biodiversité et de fraîcheur ; avec les zones humides et les résurgences, ils sont susceptibles de renforcer les zones bien-être et de ressourcement pour le territoire.

Dans l'objectif de la reconquête des berges, de la qualité du cours d'eau et du retour de la baignade en Marne à l'échéance 2022, il est nécessaire de contribuer à une meilleure gestion de l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle du Territoire, d'un point de vue environnemental, sanitaire et social.

Modalités de mise en œuvre :**1. ÉTUDIER LA RÉOUVERTURE ET LA RENATURATION DES COURS D'EAU CANALISÉS**

- Analyse de faisabilité pour la réouverture des cours d'eau canalisés et pour les opérations de renaturation
- Analyse de faisabilité pour la réhabilitation des sources ou résurgences oubliées : à partir de l'inventaire des sources réalisé par le département du Val de Marne

2. VALORISER LES SOURCES OU RÉSURGENCES**3. RÉPERTORIER ET ÉTUDIER LE POTENTIEL DE VALORISATION DES ZONES HUMIDES RÉSIDUELLES DONT LES MARES****4. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS**

- S'engager sur l'objectif baignade en 2022
- Réaménagement des berges de la Marne en faveur de la biodiversité et du bien-être des populations

5. DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN S'APPUYANT SUR LES POTENTIALITÉS DES COURS D'EAU, SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DU PLAN BLEU ET SUR LES ACTIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) MARNE CONFLUENCE**Résultats attendus :**

- Etudes de faisabilité technique et économique de réouverture des cours d'eau, de valorisation des zones humides, des sources et des résurgences sur le territoire.
- Financements et partenariats engagés.
- Cartographie des réseaux d'assainissement sur le territoire (eau usées et eaux pluviales) et identification des mauvais branchements des eaux usées sur le territoire
- Mise en conformité des branchements d'eaux usées
- Atteindre le bon état écologique de l'eau (DCE sur l'eau 2000/60/CE et LEMA 2006)

Indicateurs :

% d'avancement sur les études concernant la réhabilitation, la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau, des zones humides et des résurgences

Taux de mise en conformité des branchements des eaux usées

Taux de conformité des analyses microbiologique en Marne au regard des objectifs Baignade

Réaménagement des berges de la Marne (linéaires en m)

Nombre de dispositions du SAGE Marne Confluence mises en oeuvre

Nombre d'actions du Plan Bleu mises en place

**Calendrier**

Depuis 2017	Identification des mauvais branchements et mise en place des travaux de conformité / baignade
2018-2020	Études et réalisation de la cartographie des réseaux de l'eau et de l'assainissement
2019	Signature et engagement objectif baignade en 2022
2020-2025	Études de réouverture des cours d'eau canalisés, des zones humides et des sources



FICHE ACTION

1.2.2

GÉRER LES EAUX PLUVIALES DE FAÇON DURABLE

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
- **Objectifs transversaux :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
1.4 Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3,11,13,15
SRCAE :
Orientations ACC1.2, ACC1.5
SAGE Marne confluence
Plan Bleu départemental
-Zonage pluvial
PCAEM :
ACC1, ACC4, ACC6
En lien avec l'action :
1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction de l'eau et de l'assainissement



PARTENAIRES :

Agence de l'eau Seine Normandie, Syndicat Marne Mixte Marne Vive, Conseil Départemental du Val de Marne (DSEA 94), Communes, Métropole du Grand Paris, Aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, Cluster EMS, DRIEE, CMA 94, GEMAPI, SIAAP, SPL Marne au Bois, gestionnaires et propriétaires de bâtiments publics.



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien Social, de l'Habitat et du Logement, Direction de l'Aménagement

Contexte - Enjeux

Face à la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation, de pollutions et de ruissellement de surface (érosion), un des enjeux est d'intégrer des solutions de gestion des eaux pluviales à la source ou au plus près d'où elles tombent. Il faudra avoir recours à des solutions alternatives et innovantes pour réguler les débits des rejets d'eau pluviale sur les milieux récepteurs, en favorisant le stockage, l'infiltration, l'évapotranspiration et potentiellement la réutilisation des eaux (arrosage et nettoyage des voiries par exemple).

Cette rétention des eaux de pluies à la parcelle favorisera également le bien-être des citoyens et la qualité des écosystèmes par :

- le rafraîchissement des espaces urbains par l'ombrage végétal, l'évaporation, l'interception et l'évapotranspiration
- son action en faveur de la biodiversité

Modalités de mise en œuvre :**1. FAVORISER L'INFILTRATION DES EAUX ET AINSI RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION**

→ Intégration et déploiement des systèmes de gestion alternative de l'eau pluviale favorisant l'infiltration dans les projets d'aménagement y compris des espaces publics, de construction et dans les opérations diverses de voiries.

2. RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT TERRITORIAL

→ Diagnostic des réseaux et reprise des SDA communaux existants pour élaboration du schéma directeur d'assainissement territorial et mise en oeuvre

3. FAVORISER L'INSTALLATION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

- Pour les bâtiments publics : études de faisabilité
- Inciter les acteurs économiques propriétaires des bâtiments et structures à réutiliser et à réduire leur rejet dans le réseau d'assainissement.
- Etudier la possibilité d'une subvention territoriale de base pour l'achat des récupérateurs individuels des EP
- Informer les particuliers sur la gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle (réutilisation des eaux et réduction de rejets)
- Encourager la formation des artisans sur les techniques de gestion et de récupération des EP

Résultats attendus :

- Déploiement des ouvrages de gestions des eaux pluviales, principalement bases sur la nature et permettant l'infiltration et ouvrages de stockage à la parcelle (bassin fermé, bassin ouverts...)
- Schéma directeur d'assainissement approuvé et mise en oeuvre
- Développement des récupérateurs d'eau de pluie installée, avec éventuelle aides communes et territoire
- Efficacités des dispositifs de rétention et/ou d'infiltration en fonction de la pluviométrie.

Indicateurs :

En zone d'infiltration favorable et dans les projets d'aménagement, nombre de projets permettant une gestion des eaux pluviales à la parcelle,

Sur l'ensemble du territoire, # de projets d'aménagement intégrant une gestion alternative des eaux pluviales.

Taux en fonction de la pluviométrie % d'eau pluie stockés ou infiltrée, part de surface perméable m2 et %, nombre et volume des dispositifs de traitement et de stockage des eaux pluviales (bassin de décantation, filtres, déshuileurs...)

récupérateurs d'eau de pluie installés

Volume d'eau stocké et réutilisé ? m3 (voir PC pour les gros ouvrages et subventions pour petits récupérateurs des EP)

% d'avancement dans la réalisation du schéma directeur d'assainissement

conformité des raccordements

de diagnostics réalisés et # de mises en conformité réalisés

**Calendrier**

2018 | SAGE Marne Vive, arrêté du 2 janvier 2018

2019-2020 | Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), zonage pluvial territorial

2021-2025 | Baignade dans la Marne , objectif 2022



FICHE ACTION

1.3.1

PRÉSERVER ET «RECONQUÉRIR» LES ESPACES NATURELS

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
- **Objectifs transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et de la réduction des nuisances sonores
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.4 Intégrer les objectifs de Transition Ecologique dans les politiques publiques
 - 1.5 Reconnecter l'Homme et la nature
 - 4.1 Mobiliser et animer un réseau d'acteurs sur le Territoire
 - 5.1 Initier les populations aux changements de comportements
 - 5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :

Incidence sur les populations :

Coût de l'action :

Moyens humains :

Références

SRCAE :
ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5

SRCE

PCAEM :
ACC1, ACC4, ACC6, ACC7

En lien avec l'action :
1.1.1 , 1.2.1 , 1.2.2 , 1.3.2, 1.4.1 , 1.4.2
1.5.1 , 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction de l'Aménagement



PARTENAIRES :

Cluster Eau Milieux Sols, Associations environnementales, Agence de l'eau Seine Normandie, Syndicat Mixte Marne Vive, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, Promoteurs, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, MNHN, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, CAUE 94, Territoires de la métropole, Ile de France Mobilités, RATP, SNCF, SPL Marne au Bois



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien social de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Direction de l'Assainissement, de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Informatique et du SIG

Contexte - Enjeux

La biodiversité et les espaces verts de pleine terre offrent de multiples services écosystémiques favorables à l'adaptation au changement climatique du territoire. Ce sont des services d'approvisionnement, de régulation, mais aussi des services à caractère social et culturel, qu'il convient de préserver et de valoriser, d'autant plus que le territoire est fortement urbanisé (plus de 95% de ses sols sont artificialisés, ce qui laisse 242 ha identifiés en espaces dits « agricoles, forestiers ou naturels »).

Contexte - Enjeux

“Près de la moitié des surfaces artificialisées entre 2006 et 2014 l'ont été pour de l'habitat, qui couvre en 2014 plus de 40 % des sols artificialisés. Le foncier économique (entreprises, entrepôts, commerces) couvre 30 % des surfaces artificialisées et entraîne une augmentation des surfaces imperméabilisées plus rapide que celle des usages résidentiels. Il en est de même des surfaces artificialisées dédiées aux infrastructures de transport qui représentent également 30 % des surfaces artificialisées françaises.” (Source : L'Inra et l'Ifsttar ont livré le 8 décembre 2017 une expertise scientifique collective sur l'artificialisation des sols)

En conséquence, deux enjeux sont à considérer au sein du territoire :

- Artificialisation et imperméabilisation des sols
- Densification urbaine

D'où l'importance, dans un premier temps, de définir les caractéristiques du territoire (nombre d'espèces présentes et type d'habitats potentiels) pour sauvegarder, maintenir et développer la biodiversité et ainsi favoriser le retour de la nature dans le territoire.

Modalités de mise en œuvre :

1. MIEUX DÉFINIR LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

- Inventaire/Diagnostic/Recensement (habitats et espèces)
- Reprendre des études précédentes des communes sur la biodiversité
- Prendre en compte l'étude Atlas de la Biodiversité de la Métropole du Grand Paris

2. MISE À DISPOSITION D'UN GUIDE BIODIVERSITÉ POUR LA POPULATION

3. REVÉGÉTALISER LES BERGES DE MARNE

4. SAUVEGARDER LA PLEINE TERRE ET RESTAURER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES SOLS

- Intégration de l'obligation de sauvegarder les espaces verts de pleine terre dans les Plu, Plui.
- Protéger les espaces verts au sein des aménagements et les promouvoir dans les projets
- Valoriser les services écosystémiques de délaissés urbains (bords de route, de voie ferrée, les lignes HT...)
- Dans les zones propices, étudier la faisabilité de la désimpermeabilisation de surfaces

Résultats attendus :

- Connaissance de la biodiversité territoriale et identification des zones d'intérêt pour la biodiversité et la désimpermeabilisation
- Production d'un guide de la biodiversité du territoire
- Introduction de préconisations pour la sauvegarde de la pleine terre et des services écosystémiques de sols perméables dans les documents de planification

Indicateurs :

Nombre d'Etudes et données récoltées

Indice de biotopes :

L'indice de biodiversité ordinaire
L'indice de biodiversité remarquable

Évolution du % de pleine terre sur le territoire

% d'avancement dans la valorisation des zones à fort potentiel de biodiversité

% d'avancement du guide

Nombre de guides diffusés dans les mairies, les bibliothèques et les espaces culturels



Calendrier

2019-
2024

À DÉFINIR



FICHE ACTION

1.3.2

CRÉER DES ZONES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
- **Objectif transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.4 Intégrer les objectifs de Transition Écologique dans les Politiques Publiques

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD - ONU : 3, 11, 13, 15
 SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
 PCAEM : ACC1, ACC4, ACC6, ACC7
En lien avec l'action :
 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2, 1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

Associations environnementales, Agence de l'eau Seine Normandie Syndicat Mixte Marne Vive, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, promoteurs, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, MNHN, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, Cluster Eau Milieux Sols, AEV, Chambre de Commerce, CEREMA, Bureaux d'études, BruitParif, AirParif, CAUE 94



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du lien social, de l'habitat, du logement et de la politique de la ville, Direction de l'assainissement du développement durable et de l'écologie, Direction Informatique et SIG

Contexte - Enjeux

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement des territoires en faveur de la biodiversité, notamment en luttant contre la fragmentation des milieux. C'est aussi un réseau de continuités écologiques, formé de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, propices aux déplacements des espèces. Sur le territoire, la qualité de la trame est soutenue par :

- le linéaire de contact avec le Bois de Vincennes (réservoir de biodiversité d'importance régionale et inter-régionale)
- les grands parcs au coeur du tissu urbain à Champigny (Parc du Tremblay et Parc départemental du Plateau) et à Fontenay-sous-Bois (Parc des Carrières).
- la ZNIEFF - friche de la « Bonne eau » à Villiers-sur-Marne et Champigny-Sur-Marne
- les îles de la Marne (ZNIEFF - îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fossés)
- les Trames vertes et bleues autour de la Marne et de la Seine

Elle est fragilisée par la pollution lumineuse, la pollution sonore et la perte de sol vivant. Elle doit par conséquent être consolidée et développée par la mise en place des trames de moindre nuisances (trame sombre, d'une trame brune et des zones calmes propices à la biodiversité). L'existence de cette trame complète contribuant à l'amélioration du bien-être des populations.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES CONSTITUÉS DES COMMUNES ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR RESPONSABLES DU PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE.****2. CRÉER UN MAILLAGE DE ZONES DE BIODIVERSITÉ QUI S'APPUIERA SUR LES MESURES :**

- De protection des zones riches en biodiversité inscrites dans les PLU, PLUi.
- De protection et de valorisation dans le cadre des Espaces Naturels sensibles, ZNIEFF, Plan Vert départemental, SAGE Marne Confluence, atlas de paysage du Val de Marne, atlas de la biodiversité Métropolitaine.
- De diagnostics spécifiques réalisés par des bureaux d'études

3. VÉGÉTALISER LES COURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES PARVIS ET AUTRES ESPACES PUBLICS

- Partager des retours d'expérience entre communes du territoire et autres acteurs
- Dans les établissements et espaces publics existants, mettre en place et/ou développer des supports végétaux de biodiversité favorables au rafraîchissement de la zone
- Dans les projets de rénovation urbaine et d'aménagement, prévoir l'intégration d'espaces végétalisés favorables à la biodiversité, y compris la sauvegarde du sol vivant.

4. LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE

- Elaborer une cartographie de l'éclairage et classer les enjeux par rapport aux trames et potentialité écologique du territoire
- Proposer un schéma de refonte de l'éclairage dans les nouveaux projets d'aménagement urbain et zones sensibles
- Accompagner les acteurs du territoire dans le renouvellement de leur système d'éclairage
- Elaborer une charte à joindre dans les appels d'offre concernant les aménagements et les travaux VRD (Voirie et Réseau Divers)
- Réaliser des plans lumière en cohérence avec les potentialités écologiques des zones à protéger

5. S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »

- Développer un plan d'actions pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité.
- Présenter un dossier de demande de reconnaissance « Les territoires s'engagent pour la nature en Île-De-France » auprès de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB- idF)

Résultats attendus :

- Restauration et consolidation de la biodiversité
- Zones de végétalisations : accroissement des espaces verts en pleine terre avec plus de diversité d'essences locales
- Utilisation des fonctions écosystémiques de la biodiversité pour rendre le territoire résilient et créer des espaces de bien-être et de ressourcement
- Réduction des consommations énergétiques liées aux traitements de l'éclairage nocturne
- Intégration des objectifs de protection et de restauration des TVB dans le PLUi
- Évolution de la qualité écosystémique et écologique des zones traitées

Indicateurs :

- Nombre de communes s'étant approprié la thématique
- Avancement du planning des groupes thématiques
- % de réduction des consommations des éclairages nocturnes
- % de surfaces en trame noire / surfaces totales d'intérêt
- % des zones végétalisées pleine terre/ total zones végétalisées
- %(Surfaces laissées libres pour la flore spontanée) / (surface végétalisée totale)
- %(Nombre de plants exotiques) / (nombre total de plants)
- Evolution de la biodiversité dans les zones traitées
- Evolution des indices de biotope et de biodiversité
- Intégration de PEMB dans le groupe « Les territoires s'engagent pour la nature en Île-De-France »

**Calendrier**

2019-2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

1.4.1

LUTTER CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.4 Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
1.4 Intégrer les objectifs de Transition Écologique dans les Politiques Publiques
1.5 Reconnecter l'Homme et la Nature
3.2 Agir contre la précarité énergétique

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action**
- Moyens humains :**

Références

ODD - ONU : 3, 10, 11, 13, 15
SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
PCAEM : ACC1, ACC4, ACC6, ACC7
En lien avec l'action :
1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2
1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction de l'Aménagement



PARTENAIRES :

CD 94, MGP, Communes, Aménageurs, SPL Marne au Bois, Promoteurs, Cluster EMS, ALEC - MVE, APUR, Cerema, SPL Marne au Bois, IAU Ile de France, ADEME, CAUE 94, Sedif,



SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Développement Économique et de l'Emploi, Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Assainissement, de l'Ecologie et du Développement Durable

Contexte - Enjeux

Le terme d'îlot de chaleur urbain (ICU) caractérise un secteur urbanisé où les températures de l'air et des surfaces sont plus élevées qu'à la périphérie. Les activités humaines (trafic routier, chauffage et climatisation...), les dégradations induites de la qualité de l'air et le changement climatique aggravent le phénomène et fragilisent d'autant plus les populations.

C'est ainsi que, dans le Val-de-Marne, la canicule de 2003 a engendré une sur-mortalité de 171 % et que les personnes âgées de plus de 75 ans ont été particulièrement touchées (82 % des décès enregistrés sur la période).

Depuis 2017, grâce à la cartographie des zones à effet ICU potentiels, développé par l'IAU Ile-de-France, le territoire PEMB a pris connaissance des enjeux liés à ce phénomène, cependant ces cartes restent à approfondir et à croiser avec les cartes d'exposition au bruit, de la dégradation de la qualité de l'air et les zones de précarité énergétique, pour apprécier et prioriser les réalisations à mener.

Modalités de mise en œuvre :**1. FAIRE UN DIAGNOSTIC DES ZONES À ENJEU D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN**

→ Croisement carte zones de précarité énergétique

2. RÉDIGER UNE CHARTE POUR LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE SURCHAUFFE URBAINES

→ Adapter les matériaux et les couleurs

→ Faire entrer la nature en ville et créer des îlots de fraîcheur

3. ORGANISER DES RÉUNIONS PUBLIQUES

→ Sensibiliser sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain et informer sur les solutions existantes et mises en place par le Territoire

Résultats attendus :

- Identification des zones à enjeu
- Réduction de la température dans les zones critiques

**Indicateurs :**

- Niveau de satisfaction des populations
- Taux d'évolution de la température sur le Territoire
- Nombre de réunions publiques
- Nombre de participants aux réunions

**Calendrier**

2019-
2025

À DEFINIR



FICHE ACTION

1.4.2

INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.4. Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques
- **Objectifs transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
 - 1.5 Reconnecter l'Homme et la Nature

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ☐ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action**
- Moyens humains :**

Références

ODD - ONU : 3, 11, 13, 15
 SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
 PCAEM : ACC1, ACC4, ACC6, ACC7
En lien avec l'action :
 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2, 1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction de l'Urbanisme



PARTENAIRES :

Associations environnementales, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, Promoteurs, SPL Marne au Bois, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, Cluster Eau Milieux Sols, AEV, CAUE 94, ANAH



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Assainissement, de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Informatique et du SIG, Direction des Déchets et de l'Environnement, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Le territoire souhaite avoir une vision globale et intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement. Notamment, en matière de transition écologique et énergétique dans le but d'anticiper et d'orienter un aménagement durable et plus résilient.

Plusieurs axes sont à intégrer :

- Résilience du territoire face aux effets de changement climatique
- Mobilités durables
- Transition énergétique et économie circulaire
- Fédérer les acteurs et favoriser l'innovation
- Information, communication et sensibilisation des citoyens, agents, élus, etc.

Dans le cadre de cette action, un intérêt spécial sera porté à la morphologie urbaine et l'urbanisme transitoire, évolutif et innovant.

Modalités de mise en œuvre :**1. MOBILISER LES RESSOURCES IMMOBILIÈRES INEXPLOITÉES :**

- Réaliser une étude afin d'identifier le parc immobilier concerné (logements vacants et bureaux inexploités)
- Réaliser une étude de faisabilité sur les mesures pouvant être mises en place pour favoriser la remise sur le marché des logements vacants et la transformation des bureaux

2. FIXER DES OBJECTIFS ÉNERGIE-CLIMAT DANS LE PLUI :

- Préserver les zones calmes, de santé et de bien-être,
- Préserver les continuités écologiques notamment en sanctuarisant les zones de biodiversité et en préservant les zones naturelles
- Lutter contre l'imperméabilisation et fixer un coefficient de pleine terre dans toute opération d'aménagement, y compris dans le logement individuel
- Dans les aménagements, favoriser les solutions fondées sur la nature (gestions des eaux pluviales à la parcelle, végétalisation en particulier la végétalisation de pleine terre, par exemple)
- Encourager une morphologie urbaine (espaces et forme bâtie) permettant de lutter contre les îlots de chaleur (cf. Fiche d'action 1.4.1.)
- Dans les opérations d'aménagement et de rénovation, favoriser le transport en commun et la mobilité douce,
- Favoriser la diversification des énergies
- Dès que possible, favoriser le recours aux réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement
- Maintenir et favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers
- Dans les nouveaux projets limiter les éclairages en nombre et en intensité
- Encourager la mise en place de sources lumineuses moins impactantes pour la biodiversité

3. ENCOURAGER L'EXPÉRIMENTATION DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION URBAINS :

- Favoriser les labels ou les chartes promoteurs et aménageurs : exemples HQE aménagement et Habitat
- S'engager dans la démarche Ecoquartier

4. GÉRER ET VALORISER LOCALEMENT LES TERRES ET AUTRES MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

- Analyse de besoins et offre de déblais – remblais (terres inertes) pour la gestion à l'échelle du projet d'aménagement (voire possible mutualisation à l'échelle du territoire)
- Expérimentation des plateformes numériques pour la logistique (temporalités et transport des terres)
- Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, analyser les potentiels de recyclage des matériaux et équipement (économie circulaire)

5. FIXER DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE DANS LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL :

- Fixation de plage d'extinction nocturne
- Limitation du numérique

Résultats attendus :

- Réduction de GES liée à l'aménagement et l'urbanisme
- Un territoire plus résilient face au changement climatique, réduction de risques et la vulnérabilité de la population
- Protection des surfaces de pleine terre

Indicateurs :

- Taux de pleine terre et surface d'infiltration dans les projets d'aménagement**
- Nombre de projets d'aménagement en lien avec la protection et de restauration des TVB**
- Taux de recyclage des matériaux et d'équipement de déconstruction**
- Taux de matériaux biosourcés**

**Calendrier - À définir**



FICHE ACTION

1.5.1

DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ FACE AUX ENJEUX DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.5 Reconnecter l'Homme et la nature
- **Objectifs transversaux :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations
5.1 Initier au changement des comportements
5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD - ONU : 2, 3, 4, 11, 13, 15
SRCAE : ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5
PCAEM : ACC1, ACC4, ACC6, ACC7
En lien avec l'action : 1.1.1, 1.3.2, 1.4.1, 4.1.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

Associations environnementales, Agence de l'eau Seine Normandie Syndicat Mixte Marne Vive, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, Promoteurs, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, MNHN, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, Cluster Eau Milieux Sols, CAUE



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Face aux enjeux du dérèglement climatique et de vulnérabilité du territoire, il existe une urgence de reconnecter l'homme à la nature dans son écosystème urbain et de renforcer les liens sociaux, au travers de réponses intégratives permettant de s'adapter au mieux aux incertitudes du changement climatique. PEMB souhaite apporter des réponses modulables basées sur la solidarité, la collaboration, la mutualisation et le partage de connaissances, pratiques, savoirs-faire et des efforts en faveur de la résilience des villes.

Modalités de mise en œuvre :**1. FAVORISER L'AGRICULTURE URBAINE DURABLE :**

- Développement des jardins partagés et familiaux sur le territoire
- Lancement d'un appel à projets sur l'agriculture urbaine
- Plantation d'arbres fruitiers et plantes potagères sur l'espace public
- Encouragement des pratiques agricoles sans pesticide

2. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS DE L'EST FRANCILIEN

- Créer des liens avec les AMAPS
- Développer une agriculture de proximité en lien avec d'autres territoires et des acteurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire

3. LANCER ET SOUTENIR LES PRATIQUES EN FAVEUR DE LA VILLE-NATURE

- Permis de végétaliser et « permis de débitumer »
- Favoriser la biodiversité dans les parcs et espaces publics
- Développer la pratique d'une gestion différenciée des espaces verts
- Favoriser les essences locales et les différentes strates végétales
- Favoriser le développement d'habitats propices pour la faune

La généralisation de la gestion différenciée et de la plantation d'espèces locales favorisant par ailleurs l'ensemble de pollinisateurs (abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages)

4. PROMOUVOIR DES PROGRAMMES EN SCIENCES PARTICIPATIVES

- Créer des liens avec le programme Vigi-Nature et autres programmes nationaux

Résultats attendus :

- Développement des jardins partagés
- Mise en place de partenariats avec les AMAPS

Indicateurs :

- Nombre de jardins partagés
- Nombre de permis de végétaliser et de « débitumer »

**Calendrier**

2019 - À DÉFINIR

2020 - À DÉFINIR

2021-2025 - À DÉFINIR

FICHE ACTION
2.1.1
**DÉVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS
POUR FAVORISER LA MUTUALISATION
DES DÉPLACEMENTS ET DES VÉHICULES**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation ▢ Adaptation ✓ Qualité de l'air ▢ Études ✓ Action impliquant la population 	Priorité : Incidence sur l'environnement : Incidence sur les populations : Coût de l'action : Moyens humains :	Références ODD-ONU : 3-7-11-12-13 SRCAE : Orientations TRA3.1 AIR1.3 PPA : Transport - 5 PDUIF : Défi 5 En lien avec l'action : 2.3.1, 4.1.2
---	---	--

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

 PARTENAIRES : Ile-de-France Mobilité, RATP / SNCF, Communes - CD94, Entreprises du territoire, Chambre de commerce et d'industrie 94, Acteurs associatifs	 SERVICES MOBILISÉS : Direction de l'Informatique et du SIG, Direction du Développement Économique et de l'Emploi, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Cellule Communication
--	---

Contexte - Enjeux

Chaque véhicule particulier n'est utilisé que 5% du temps en moyenne et est souvent occupé par une seule personne (taux d'occupation de 1,06 passagers en milieu urbain). Le développement de services de mobilité mutualisé (covoiturage, autopartage) permettrait à la fois :

- De réduire les émissions de polluants atmosphériques
- De réduire les nuisances sonores liées aux transports et
- D'améliorer les conditions de circulation sur le territoire.

Le territoire cible particulièrement les trajets courts et réguliers, comme par exemple les déplacements domicile-travail.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE MOBILITÉS PARTAGÉES**

- Identification des besoins des particuliers et professionnels du Territoire
- Lancement de la plateforme
- Mise en place de partenariats avec les acteurs locaux pour promouvoir la plateforme et encourager le recours aux mobilités partagées

2. PROPOSER DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT FAVORISANT LES MOBILITÉS PARTAGÉES :

- Recensement de l'existant sur le Territoire
- Etude et analyse des solutions existantes déjà mises en place par d'autres collectivités
- Travail en collaboration avec les communes et les acteurs de la mobilité pour étudier les solutions à mettre en place sur le territoire.
- Créer un maillage territorial d'aires de stationnement favorisant les mobilités partagées

Résultats attendus :

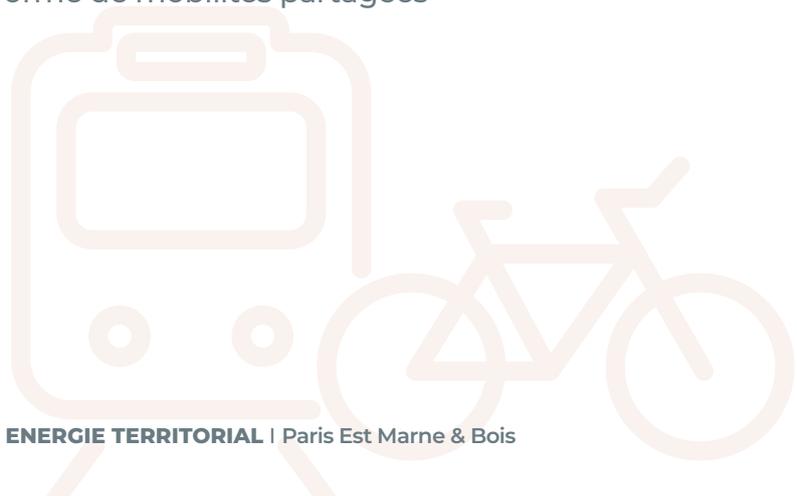
- Augmentation des trajets effectués en covoiturage et / ou autopartage
- Augmentation de l'offre de stationnement dédiée aux services de mobilité partagée

Indicateurs :

- Nombre d'utilisateurs de la plateforme**
- Nombre de trajets effectués**
- Nombre de places de parking dédiées aux mobilités partagées**

**Calendrier**

2022 | Lancement de la plateforme de mobilités partagées



FICHE ACTION
2.1.2
FACILITER L'ACCÈS AUX VÉHICULES PROPRES ET DÉVELOPPER LEUR UTILISATION

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ▣ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▣ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

[ODD-ONU](#) : 3-7-9-11-12-13
[SRCAE](#) : Orientations TRA3.2 AIR1.3
[PCAEM](#)
 Action AIR3 – AIR7
[PPA](#) : Défi Transport 6
En lien avec l'action :
 1.1.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

EDF, GRDF, ALEC-MVE, Communes, IDF Mobilités, Région IDF


SERVICES MOBILISÉS :

Cellule Communication, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux

Contexte - Enjeux

En 2017, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs vendus en France se sont établies à 111 g CO₂/km. Le territoire s'engage à promouvoir l'utilisation de véhicules propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Cela passe par le développement de la mobilité hybride et électrique et des véhicules fonctionnant au GNV ou à l'hydrogène.

Ainsi, le Territoire a vocation à s'inscrire dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) instituée par la Métropole du Grand Paris.

Modalités de mise en œuvre :**1. INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LES SUBVENTIONS EXISTANTES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PROPRES**

- Recensement des subventions existantes pour l'achat de véhicules propres pour les particuliers et professionnels
- Intégration de ces éléments dans le guide des aides financières réalisé dans le cadre de l'action 3.1.1

2. AUGMENTER LE NOMBRE DE POINTS DE RAVITAILLEMENT POUR LES VÉHICULES PROPRES

- Recensement et évaluation des besoins en termes de ravitaillement des véhicules propre (Points de recharge électrique, de ravitaillement en gaz (GNV, bioGNV), hydrogène).
- Travail en collaboration avec les communes et les partenaires pour développer l'offre.
- Sensibiliser et mobiliser le tissu économique local et favoriser les conversions de flotte aux mobilités propres (GNV, Bio GNV, électricité, hydrogène...).

3. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE STATIONS GNV ET BIO GNV

- Diagnostic et recensement de l'existant.
- Réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des points de ravitaillement pour les véhicules propres.
- Accompagnement du développement de l'offre de ravitaillement notamment en identifiant du foncier disponible dans les zone ciblées par le Schéma Directeur.

Résultats attendus :

- Augmentation de la part de véhicules propres dans le parc de VU, VUL, PL, cars et BOM de l'Intercommunalité
- Augmentation du nombre de points de ravitaillement

Indicateurs :

- Pourcentage de véhicules propres (électriques, GNV, hydrogène,..)**
- Nombre de point de ravitaillement**

**Calendrier**

2019 | Réalisation du guide des aides financières

2020-2025 | Actualisation du guide

2020-2021 | Recensement des points de ravitaillement

2020-2025 | Travail en collaboration avec les communes et les partenaires pour développer l'offre de ravitaillement pour les véhicules propres

**FAVORISER LES DÉPLACEMENTS
À PIED ET À VÉLO**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.2 Promouvoir les modes actifs
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

Type d'action <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation □ Adaptation ✓ Qualité de l'air □ Études ✓ Action impliquant la population 	Priorité : Incidence sur l'environnement : Incidence sur les populations : Coût de l'action : Moyens humains :	Références <u>ODD-ONU</u> : 3-7-9-11-12-13 <u>SRCAE</u> : Orientations TRAI.1 TRAI.2 <u>PDUIF</u> : Défi 1 <u>PPA</u> : Défi Transport 8 <u>PCAEM</u> : Action AIR6 En lien avec l'action : 1.1.1, 2.3.1.
---	---	--

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

 PARTENAIRES : Milieu associatif, Velib, IDF Mobilité, CD 94, Communes, RATP, SNCF, Région IDF	 SERVICES MOBILISÉS : Direction de l'Aménagement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Direction de l'Urbanisme
--	--

Contexte - Enjeux

La population du territoire est fortement exposée aux nuisances sonores et aux polluants atmosphériques issus de la combustion des différents carburants utilisés par les moteurs thermiques des véhicules. Ces véhicules parcourent le territoire pour le traverser, mais également à l'occasion de déplacements courts.

La marche à pied et l'usage du vélo sont des modes alternatifs à la voiture thermique et le principal levier de réduction des émissions GES et d'amélioration de la qualité de l'air. Cette problématique représente un enjeu majeur pour le territoire qui souhaite offrir une place prépondérante aux cyclistes et piétons en proposant des aménagements propices à la pratique de la marche à pied et du vélo. Les ambitions seront de mettre en place un maillage d'un réseau de proximité pour les habitants avec une mise en cohérence avec l'ensemble du Plan Vélo de la Région Ile-de-France.

Afin de faciliter ces modes de déplacements "actifs", il est nécessaire d'accompagner les particuliers et professionnels dans le changement de comportement mais aussi de travailler sur la qualité des aménagements, notamment les zones piétonnes et les pistes cyclables sécurisées et leur continuité.

Modalités de mise en œuvre :**1. SUBVENTIONNER LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS POUR L'ACHAT ET LA LOCATION DE VÉLOS**

- Soutien aux communes dans la mise en place de subventions
- Etude de l'attribution d'une subvention pour les habitants du Territoire, utilisateurs du dispositif Véligo mis en place par la Région Ile-de-France

2. SOUTENIR LES INITIATIVES TERRITORIALES EN FAVEUR DES MODES ACTIFS

- Attribution de subventions aux associations du territoire
- Réflexion sur le lancement d'un AAP permettant de développer les modes actifs sur le Territoire

3. OFFRIR AUX CYCLISTES, PIÉTONS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES CONDITIONS DE CIRCULATION OPTIMALES ET SÉCURISÉES GRÂCE À DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES

- Lancement d'une réflexion sur l'élaboration d'un plan de mobilités douces à l'échelle du Territoire
- Maillage d'un réseau cyclable et d'itinéraires piétons à l'échelle du territoire s'appuyant sur une réflexion et un travail collaboratif avec les 13 communes
- Amélioration des aménagements de voirie spécifiques à la marche et à l'usage du vélo (pistes cyclables, cheminements piétons, itinéraires partagés, jalonnement, ...)
- Développement du stationnement sécurisé pour les vélos

4. ÉTENDRE L'OFFRE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE

- Réflexion avec les communes du Territoire sur l'harmonisation du service Vélib

Résultats attendus :

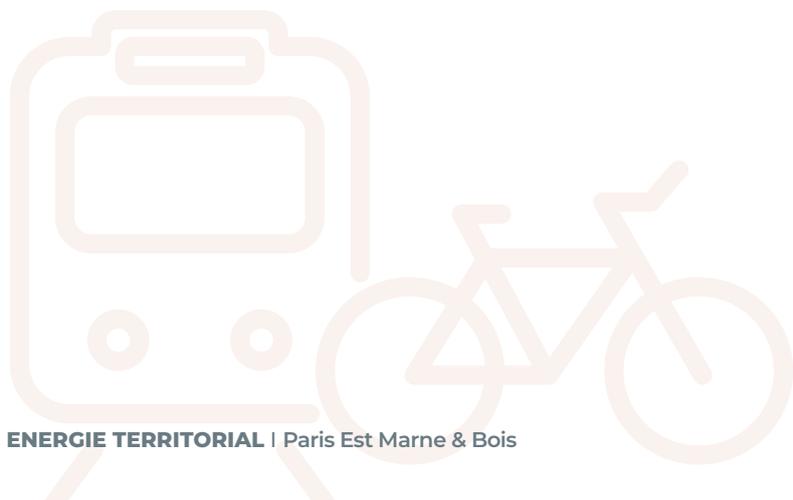
- Augmentation du nombre de déplacements à pied ou à vélo
- Augmentation du nombre de pistes cyclables
- Augmentation du nombre de places de stationnement spécifiques aux vélos
- Accès au service Vélib pour tous les habitants du Territoire

Indicateurs :

- Part des déplacements effectués à pied ou à vélo**
- Nombre de stations Vélib sur le territoire**
- Nombre de subvention attribuées**
- Nombre de places de stationnement vélo créées**

**Calendrier**2019-
2025

À DEFINIR



FICHE ACTION

2.3.1

AMÉLIORER L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.3 Faciliter l'intermodalité et lutter contre les coupures urbaines
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation □ Adaptation ✓ Qualité de l'air ✓ Études □ Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p><u>ODD-ONU</u> : 3-7-9-11-12-13</p> <p><u>SRCAE</u> : Orientations TRA1.1 TRA1.2</p> <p><u>PCAEM</u> : Action AIR6</p> <p>En lien avec l'action : 1.1.1, 1.4.2</p>
--	--	---

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

<p></p> <p>PARTENAIRES :</p> <p>Communes, RATP, SNCF, IDF Mobilité, Institut Paris Région, APUR, CD 94, Réseau Ferré de France, Etat</p>	<p></p> <p>SERVICES MOBILISÉS :</p> <p>Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Direction de l'Informatique et du SIG</p>
--	--

Contexte - Enjeux

Paris Est Marne&Bois bénéficie d'une couverture des transports en commun relativement bonne mais encore trop centralisée vers le centre de la métropole. Les déplacements entre les communes de petite couronne restent encore compliqués et chronophages. La volonté du territoire est de réduire la place de la voiture individuelle en facilitant l'utilisation de différents modes de transports (bus, train, car, vélo...) et le passage d'un mode de transport vers un autre.

L'inscription dans les documents de programmation urbaine pour la création de pôle d'interconnexion multimodale et de parking de proximité sera donc à envisager.

Modalités de mise en œuvre :**1. COOPÉRER AVEC LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT**

- Création d'un groupe de travail spécifique regroupant l'ensemble des acteurs de la mobilité sur le territoire

2. ÉTUDIER DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT QUI FACILITERAIENT L'INTERMODALITÉ

- Etat des lieux sur le Territoire
- Retour d'expérience sur des solutions déjà mises en oeuvre sur d'autres territoires
- Réflexion à mener en collaboration avec les communes et les acteurs de la mobilité

3. RECENSEMENT ET TRAITEMENT DES COUPURES URBAINES

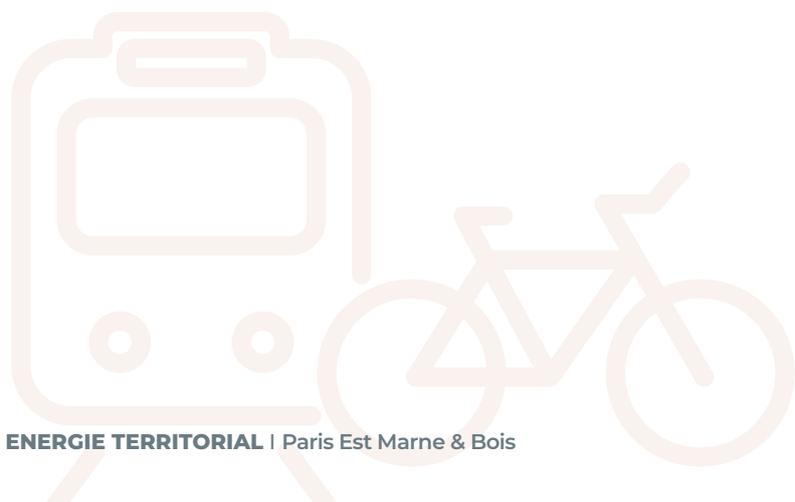
- Etablir une cartographie exhaustive des coupures urbaines sur le Territoire
- Etude de solutions adaptées en collaboration avec les communes

Résultats attendus :

- Réduction du nombre de coupures urbaines
- Augmentation de l'utilisation des transports en commun

Indicateurs :**Nombre de coupures urbaines****Taux d'utilisation des transports en commun****Nombre de places de stationnement de proximité créées****Calendrier**2019-
2025

À DEFINIR



FICHE ACTION
2.3.2
INTÉGRER LA MARNE À L'INTERMODALITÉ SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.3 Faciliter l'intermodalité et lutter contre les coupures urbaines
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial

Type d'action

- ✓ Atténuation
 - ✓ Adaptation
 - ✓ Qualité de l'air
 - ☐ Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

- ODD-ONU : 3-6-7-9-11-12-13
- SRCAE : Orientations TRA1.1
- PCAEM : Actions AIR5 – AIR6
- PDUIF : Défi7
- En lien avec l'action :** 1.2.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

Agence de l'eau Seine Normandie, Communes, IDF mobilité, Au fil de l'eau, Ville de Paris, Voies Navigables de France, communes, CDT94, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Paris Grand Est, Marne Vive


SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Assainissement, de l'Écologie et du Développement Durable

Contexte - Enjeux

Le transport fluvial constitue un mode de transport pour les marchandises mais reste peu développé pour le transport des personnes. En 2008, la navette fluviale Voguéo faisait encore le trajet entre Paris et Maisons-Alfort, mais le projet a été abandonné pour des raisons de rentabilité.

Une nouvelle étude de faisabilité concernant le potentiel de voyageurs, la fréquence des navettes et l'intégration de la tarification dans le cadre d'un ticket unique pourrait permettre de relancer cette utilisation des cours d'eau.

La Marne et la Seine ont participé historiquement au développement des communes riveraines et sont trop souvent appréhendées comme un risque potentiel. Elles constituent de fait des coupures urbaines importantes en raison de franchissements insuffisants.

La Marne, comme la Seine, représente une richesse pour le territoire et peut être considérée comme un axe structurant intéressant pour relier plusieurs communes du territoire entre elles et avec le reste de la Métropole.

Modalités de mise en œuvre :**1. DÉVELOPPER ET ÉTENDRE LES TRANSPORTS EXISTANTS SUR LA MARNE**

- Attribution d'une subvention à l'association Au fil de l'Eau pour le dispositif des passeurs de rives "Nogent-Champigny"
- Attribution d'une subvention à l'association Au fil de l'Eau pour la création du dispositif des passeurs de rives "Joinville-Nogent"

2. ÉTUDIER LA FAISABILITÉ D'UN TRANSPORT PUBLIC FLUVIAL

- Etude technique et budgétaire pour proposer des navettes fluviales sur la Marne
- Recensement des besoins et des solutions adaptées au Territoire

Résultats attendus :

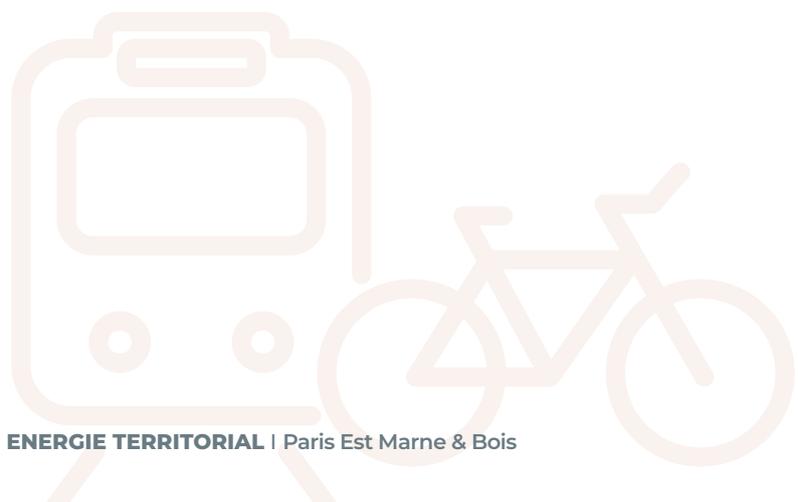
- Extension du dispositif passeurs de rives sur le territoire
- Création d'un transport en commun fluvial

Indicateurs :

- Nombre de passagers du dispositif passeurs de rives**
- Nombre d'usagers du transport public fluvial**
- Nombre d'arrêts desservis par celui-ci**
- Fréquence des navettes fluviales**

**Calendrier****2018-2025**

Subvention à l'association Au fil de l'Eau



FICHE ACTION
2.4.1
**ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES
VERS UNE LOGISTIQUE URBAINE PLUS DURABLE**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▢ Études
- ▢ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

- [ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13](#)
- [SRCAE : Orientations TRA1.1 TRA2.2](#)
- [PCAEM : Action AIR3](#)
- [PPA : Défi Transport 7](#)
- En lien avec l'action :**
1.1.1, 4.1.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

Chambre de Commerce et d'industrie, clubs d'entrepreneurs, Région IDF, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Métropole du Grand Paris, acteurs économiques du Territoire,


SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Source d'encombrement du trafic routier, de nuisances sonores et de pollution atmosphérique, le transport et la livraison des marchandises dans les zones urbaines produisent d'importantes dégradations de l'environnement urbain et de la qualité de vie des habitants. La distribution des produits de consommation par des véhicules poids lourds de fort tonnage, notamment sur le dernier kilomètre, est particulièrement gênant pour les riverains et coûteux pour la collectivité en terme d'entretien de la voirie, d'exploitation et de maintenance du réseau viaire.

Le coût social généré reste difficile à estimer financièrement, mais peut être évalué sur des critères de dégradation de la qualité de vie, trouble du sommeil et de respect de la santé publique.

Dans ce contexte, le territoire souhaite :

- réduire les déplacements liés à la logistique en ville
- trouver des solutions de livraison plus propres et adaptées au contexte urbain.

Modalités de mise en œuvre :**1. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX DE LA GESTION DU DERNIER KILOMÈTRE**

- Diagnostic auprès des commerçants et des entreprises du territoire pour dresser un état des lieux des pratiques actuelles
- Lancement d'une concertation avec les professionnels du Territoire pour définir les moyens d'actions les mieux adaptés

2. PROPOSER UNE CHARTE DE LIVRAISON PRIVILÉGIANT UNE LOGISTIQUE SOBRE ET DÉCARBONÉE

- Rédaction de la charte en partenariat avec les acteurs économiques du Territoire

Résultats attendus :

- Réduction des pollutions et nuisances liées à la logistique urbaine

**Indicateurs :**

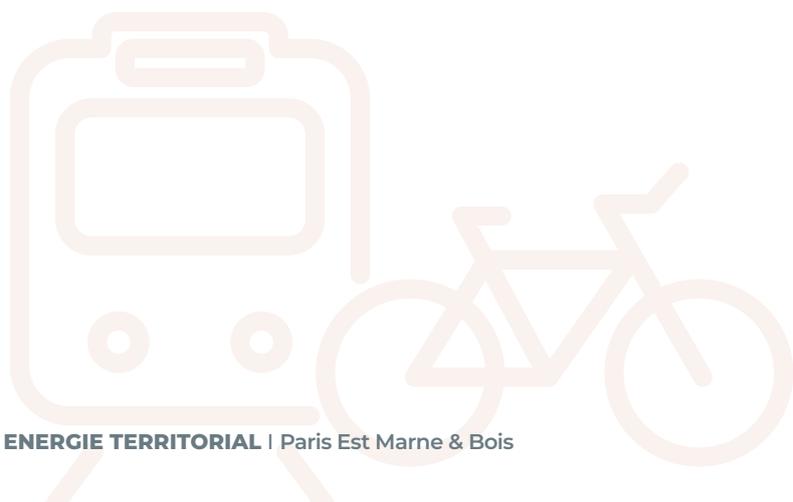
Nombre de professionnels prenant part à la concertation

Nombre d'entreprises signataires de la Charte

**Calendrier**

2019-
2025

A DÉFINIR



FICHE ACTION
2.4.2
METTRE EN PLACE UNE CELLULE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
1.4 Intégrer les objectifs de transition écologique dans les politiques publiques
5.1 Initier la population aux changements des comportements
6.2 Optimiser les déplacements des agents

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ▣ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :
Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :
Références

ODD-ONU : 3-9-11-12-13
 SRCAE : TRA 1.1 ; TRA 1.2 ; TRA 2.2 ; AIR 1.1 ; AIR 1.3 ; CD 1.1 ; ACC 1.2
 PCAEM : AIR 6 ; AIR 2 ; AIR 3 ; AIR 4 ; AIR 5 ; AIR 7
 PPA : TRA 3.1 ; TRA 3.8 ; AC 1 ; COLL 1.1

En lien avec l'action :
 1.1.1, 1.4.2, 5.1.1, 6.2.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

IDF Mobilité, ALEC-MVE, communes, CAUE 94, associations, collectifs d'habitants


SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Services Techniques, Cellule communication

Contexte - Enjeux

Face à la multiplication des modes de transport, à leur impact environnemental et à l'importance de l'intermodalité comme alternative au « tout voiture », il est primordial de créer et favoriser des mobilités douces et alternatives pour faire face aux enjeux actuels. Un service public de la mobilité permettrait d'informer les habitants et les acteurs du Territoire sur l'ensemble de l'offre de transports et autres dispositifs liés à la mobilité.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉATION D'UN COMITÉ CITOYEN DE LA MOBILITÉ :**

- Consultation permanente de la population,
- Sensibilisation sur les objectifs

2. RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS**3. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION :**

- Valorisation des actions et initiatives citoyennes (via des appels à projets, expositions, publications, ...)
- Sensibilisation des habitants via des campagnes d'affichages,
- Développement d'une application mobilité

4. ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA MOBILITÉ :

- Mise en place d'un groupe de travail mobilités
- Réalisation d'un diagnostic de déplacements

Résultats attendus :

- Mise en place d'un réseau d'acteurs sur la mobilité
- Création d'une stratégie de communication
- Implication des citoyens
- Réalisation d'études mobilité

Indicateurs :

- Nombre de participants au comité citoyen**
- Nombre de réunions du comité citoyen**
- Nombre de supports de communication**
- Nombre d'études réalisées**

**Calendrier**2019-
2025

À DÉFINIR

FICHE ACTION

2.4.3

RÉALISER UN PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectifs transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
 - 1.4 Intégrer les objectifs de transition écologique dans les politiques publiques
 - 5.1 Initier les populations au changement de comportement
 - 5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable
 - 6.2 Optimiser les déplacements des agents

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation ▢ Adaptation ✓ Qualité de l'air ✓ Études ▢ Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p>ODD-ONU : 3-7-11-12-13</p> <p>SRCAE : TRA1.1 ; TRA 1.2 ; TRA1.4 ; TRA2.1 TRA2.2 ; TRA3.1 ; TRA3.2 ; AIR 1.1 ; AIR1.3 ; ACC 1.1 ; ACC 1.2</p> <p>PCAEM : AIR 2 ; AIR 3 ; AIR 4 ; AIR5 ; AIR6</p> <p>PPA : TRA 3.1 ; TRA 3.8 ; AC 1 ; COLL 1.1</p> <p>En lien avec l'action : 1.1.1, 1.4.2, 5.1.1, 5.2.1, 6.2.1</p>
--	--	--

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

<p></p> <p>PARTENAIRES :</p> <p>IDF mobilités, CD 94, Région Ile de France, Etat, ADEME, communes, associations, CAUE 94, AirParif, AirLab, comités citoyens</p>	<p></p> <p>SERVICES MOBILISÉS :</p> <p>Direction de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Cellule Communication</p>
--	--

Contexte - Enjeux

Les transports représentent le second poste de consommation d'énergie et le premier poste de production de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques en France. Il est urgent d'agir afin de réduire l'impact de nos déplacements sur notre environnement et notre santé.

Un Plan Local de Déplacements (PLD) est un document de planification qui définit une politique globale en matière de mobilités à l'échelle d'un territoire. Il s'appuie sur un diagnostic de l'ensemble des modes de déplacements puis définit un plan d'actions destiné à améliorer la gestion de la mobilité sur le Territoire.

Le volet mobilités du PCAET définit une planification des politiques de mobilité à l'échelle territoriale qui constitue une déclinaison locale du PDUIF. Ainsi, Paris Est Marne et Bois marque sa volonté forte de s'engager en faveur des mobilités durables.

Modalités de mise en œuvre :**1. LANCER OFFICIELLEMENT LA DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU PLD**

- Définition d'un périmètre de déploiement
- Elaboration d'un cahier des charges en collaboration avec les communes
- Sélection d'un prestataire pour accompagner le Territoire dans l'élaboration
- Création d'un Comité Technique et d'un Comité de Pilotage

2. RÉALISER LES ÉTUDES NÉCESSAIRES ET RÉDIGER LE PLAN : FINANCEMENT DES ÉTUDES À 25% PAR IDF MOBILITÉS ET À 50% PAR LA RÉGION IDF

- Réalisation du Diagnostic Territorial
- Définition des objectifs et orientations
- Elaboration d'un programme d'actions
- Association des acteurs du territoire à l'élaboration du plan

3. ADOPTER LE PLD EN CONSEIL DE TERRITOIRE**4. METTRE EN OEUVRE LE PLAN SUR 5 ANNÉES****Résultats attendus :**

- Meilleure articulation des différents modes de transport sur le territoire
- Baisse du trafic routier
- Augmentation des déplacements en mobilité douce
- Augmentation du nombre de places de stationnement spécifiques aux vélos
- Élargissement des trottoirs sans bitume

Indicateurs :

- Nombre de véhicules sur les routes**
- Nombre de kilomètres de voies adaptées aux mobilités douces**
- Nombre d'usagers des transports en commun**
- Pourcentage de déplacements effectués à pied ou à vélo**
- Nombre de trottoirs élargis**

**Calendrier****2021**

Lancement de la démarche

FICHE ACTION
2.4.4
**FAVORISER ACTIVEMENT
LA REQUALIFICATION DE L'A4**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.4 Organiser les mobilités sur le territoire
- **Objectif transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

- ODD-ONU : 3-7-11-12-13
- SRCAE :
URBA 1, AIR 1
- PCAEM :
AIR1, AIR2, AIR3, AIR5
- En lien avec l'action :**
1.1.1, 2.1.1, 2.2.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

Communes, Ville de Paris, DRIEA IdF, DIRIF, Forum Métropolitain du Grand Paris, Institut Paris Région, APUR, CD 94, Région IDF, CAUE 94, AirParif, BruiParif.


SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Cellule Communication

Contexte - Enjeux

L'autoroute A4 est source de pollution atmosphérique et de nuisances sonores. En effet, la circulation dense et rapide sur cet axe est responsable d'une proportion importante des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines dans l'air des communes limitrophes. La concentration persistante en polluants qui en résulte est responsable de graves problèmes de santé publique et de nombreuses pathologies respiratoires.

C'est également une coupure urbaine importante qui entrave la fluidité des déplacements à pied et en vélo. Le Territoire souhaite entamer une réflexion et mener les études nécessaires pour une possible requalification de cet axe majeur en boulevard urbain permettant la mise en place de transport en commun en site propre, la pratique des modes de déplacement actifs le long du fleuve, une circulation apaisée et des franchissements de l'axe pour les piétons vers les berges de la Seine.

Modalités de mise en œuvre :**1. PARTICIPER À LA CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE DEVENIR DES AUTOROUTES DU GRAND PARIS**

- Mise en place d'un partenariat avec le forum métropolitain du Grand Paris et co-financement de la démarche
- Participation de deux Vice-Présidents du Territoire au comité de pilotage de la consultation
- Étude spécifique sur le focus territorial de l'A4

2. MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Journée de sensibilisation et d'information destinée aux acteurs du Territoire et aux élus : visite guidée du Territoire et arrêt sur les points noirs de circulation et les coupures urbaines spécifiques liées à l'A4 - journée organisée le 19 décembre 2018
- Exposition itinérante sur le Territoire : centre commercial Bercy 2 du 22 juin au 6 juillet 2019
- Organisation de balades urbaines

3. RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES ÉQUIPES INTERNATIONALES**Résultats attendus :**

- Décision commune des différents acteurs institutionnels en faveur d'une requalification de l'A4 en boulevard urbain avec une circulation apaisée, favorisant les mobilités douces et permettant de réduire les pollutions et les nuisances

Indicateurs :

- Réappropriation de l'axe par les transports en commun,
- Comptage du nombre de passage de véhicule par jour.
- Mesure de l'évolution de la qualité de l'air et des nuisances sonores.

**Calendrier****Juin 2018**

Mise en place du partenariat avec le FMGP

Juin 2019

Accueil de l'exposition itinérante de la consultation internationale à Charenton-le-Pont, centre commercial Bercy 2



FICHE ACTION

3.1.1

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET INCITER AU PASSAGE À L'ACTE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.1 Encourager la performance et la rénovation énergétique du bâti
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier aux changements des comportements

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-10-11-12-13
SRCAE : BAT1, BAT2, ELEC1.1, ELEC1.2
PCAEM : AT1, AT5, AT7, AIR9, HAB1, HAB2, HAB4
PPA : RES1, RES2, RES3, REG1
En lien avec l'action : 1.4.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2, 4.1.1, 4.1.2, 5.1.1, 6.3.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, communes, fédérations et syndicats professionnels du bâtiment (FFB, CAPEB...), MGP, ANAH, DRIEE, CD94, CRIDF, AREC, Institut Paris Région, CAUE94, GRDF



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Informatique et du SIG, Cellule Communication, Direction du Développement Economique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Le secteur résidentiel représente environ 55% des consommations d'énergie du territoire et 50% de ses émissions de GES. Notons aussi la contribution du secteur résidentiel à la pollution atmosphérique : il représente 57% des émissions de PM2,5, 47% des émissions de PM10 (principalement dues au chauffage au bois), et 77% des émissions de dioxyde de soufre. Ces émissions de polluants sont principalement dues au chauffage au fioul, au bois et à la combustion de gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Par ailleurs, le parc résidentiel de Paris Est Marne&Bois est caractérisé par une très forte représentation du parc privé (maison individuelle et copropriétés), quand le parc social ne représente que 17% des surfaces habitables. En accord avec les objectifs métropolitains, PEMB s'est fixé pour objectif de supprimer intégralement le recours au charbon et au fioul sur le territoire à horizon 2030. Dès lors, le conseil et les incitations financières pour accélérer la rénovation énergétique du parc résidentiel et abandonner le recours aux énergies fossiles constituent des leviers clés pour l'atténuation du changement climatique. Ils permettent également de limiter les situations de précarité énergétique et participent d'une meilleure qualité de vie sur le territoire. Pour assurer ce Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) dans le parc privé comme dans le parc social, le Territoire peut notamment s'appuyer sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – MVE (association loi 1901 délivrant un conseil neutre et gratuit sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique).

Modalités de mise en œuvre :**1. ADHÉRER À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT - MVE POUR PERMETTRE AUX HABITANTS D'ACCÉDER AU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT :**

- Accès à l'Espace conseil FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer sur la Rénovation Énergétique¹) et aux plateformes de la rénovation énergétique (Pass'Réno Habitat et Coach Copro)
- Mise en place de rendez-vous info-énergie sur le territoire
- Coordination de la mise en place de diagnostics techniques au domicile des propriétaires (de maisons individuelles ou d'habitat micro-collectif) en lien avec Pass'Réno Habitat
- Actions de sensibilisation grand public à l'échelle du territoire

2. RÉALISER ET DIFFUSER UN GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**3. PARTICIPER AU FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES****4. IMPLIQUER DAVANTAGE LES PROFESSIONNELS DU CADRE BÂTI DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE****5. METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE****6. RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LE PARC SOCIAL :**

- Structurer et animer un réseau inter-OPH (Offices Public de l'Habitat)
- Inciter les bailleurs sociaux du territoire à développer des actions de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique pour le compte de leurs locataires

¹ Site Internet : <https://www.faire.fr/>

Résultats attendus :

- Diffusion du Guide des aides financières
- Accueil du public via l'espace conseil FAIRE (par mail, téléphone, en RDV)
- Observatoire de l'habitat et de la rénovation énergétique : données sur le bâti et la rénovation accessibles et exploitables par l'EPT
- Vote d'une enveloppe pour le financement du reste à charge
- Réalisation d'une campagne de communication pour porter à connaissance des particuliers les dispositifs d'accompagnement Pass'Réno Habitat et Coach Copro

Indicateurs :

- Nombre de demandes sur la rénovation ou la maîtrise de l'énergie traitées par l'ALEC-MVE
- Nombre de RDV réalisés par l'ALEC-MVE
- Nombre de particuliers inscrits sur PRH et nombre de copropriétés inscrites sur Coach Copro
- Nombre de projets de travaux réalisés et type de travaux (indicateurs fournis par l'observatoire)
- Nombre de ménages ayant bénéficié de l'aide financière du territoire + montant total ayant été distribué
- Pass'Réno Habitat : nombre d'entreprises du territoire affiliées
- Coach Copro : entreprises du territoire affiliées
- Nombre d'événements grand public animés
- Nombre d'animations et de locataires sensibilisés à la maîtrise de l'eau et l'énergie
- Nombre de formations et d'agents de proximité des bailleurs sociaux formés à la maîtrise de l'énergie (MDE) et à la précarité énergétique

**Calendrier****2019**

Adhésion de Paris est Marne et Bois à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - MVE,
Rédaction du guide des aides financières
Lancement d'une campagne de sensibilisation au changement des chaudières à fioul sur la Commune de Saint-Maur-des-Fossés

2020-2025

Déploiement et mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat



FICHE ACTION

3.2.1

RENFORCER LE REPÉRAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.2 Agir contre la précarité énergétique
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier aux changements des comportements

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 1-3-7-10-11-12-13

SRCAE : ELEC1.1, ELEC 1.2

PCAEM :

HAB2, HAB3, HAB4

En lien avec l'action :

3.1.1, 5.1.1 - En lien avec l'ensemble du Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE) du Val-de-Marne (2019-2022)

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, CD94, communes, bailleurs sociaux, Caf, ANAH, distributeurs et fournisseurs d'énergie, associations, ...



SERVICES MOBILISÉS :

Mission Développement Durable, Cellule Communication

Contexte - Enjeux

Face à la hausse du prix des énergies, de nombreux ménages rencontrent des difficultés à satisfaire leurs besoins en énergie en raison de revenus trop faibles ou irréguliers et à la mauvaise performance énergétique de leur logement. On peut souvent considérer qu'un ménage est en précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10% de ses revenus à des dépenses d'énergie pour son habitat. Sur le Territoire de Paris Est Marne et Bois, le risque de précarité énergétique est variable selon les communes mais existe bel et bien.

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD94), chef de fil de la lutte contre la précarité énergétique désigné par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), s'est fortement engagé en adoptant un Plan Départemental de Lutte contre la Précarité Énergétique (PDLPE) pour la période 2019-2022, dont le territoire PEMB est partenaire. Face à un public n'ayant que rarement le réflexe de faire appel aux pouvoirs publics pour contrer à cette difficulté, il apparaît nécessaire de mieux repérer et accompagner les ménages touchés par le phénomène tout en renforçant et favorisant l'articulation des dispositifs existants.

Modalités de mise en œuvre :**1. RÉFLÉCHIR À LA MUTUALISATION DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE :**

- Organiser des réunions de préfiguration avec les acteurs territoriaux de la précarité énergétique
- Signer la déclaration d'engagement commun de ces acteurs

2. CONCEVOIR UNE PLATEFORME TERRITORIALE POUR REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :

- Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire à la précarité énergétique
- Identification des acteurs locaux pour le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

3. STRUCTURER UN RÉSEAU D'ACTEURS ET CO-PORTER LA PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE :

- Mobiliser le réseau des acteurs des secteurs social, du logement, de l'énergie et de la santé
- Animer des formations sur le repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Résultats attendus :

- Lancement de la plateforme
- Désignation d'un prestataire pour la réalisation des visites à domicile
- Identification et formation des agents de proximité au repérage des ménages en situation de précarité énergétique
- Dispositif opérationnel : redirection efficace des ménages dont on soupçonne une situation de précarité énergétique vers les bons interlocuteurs
- Amélioration de la situation des ménages accompagnés

Indicateurs :

- Nombre de sessions de formation sur la précarité énergétique + nombre de professionnels formés
- Nombre de réunions d'animation de réseau + nombre de professionnels informés
- Nombre d'événements professionnels animés + nombre de professionnels sensibilisés
- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique reçus en RDV par l'ALEC-MVE
- Nombre de visites à domicile réalisées
- Nombre d'événements grand public ou d'ateliers collectifs animés
- Nombre de personnes sensibilisées en atelier collectifs ou de manifestations locales

**Calendrier**

- | | |
|--------------------|---|
| 4 Juin 2019 | Signature de la déclaration d'engagement commun des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique du Val de Marne |
| 2020-2025 | structuration du réseau d'acteurs et création de la plateforme territoriale |



FICHE ACTION

3.3.1

RÉALISER LES ÉTUDES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.3 Favoriser l'optimisation et la création de réseaux de chaleur
- **Objectifs transversaux :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R
6.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ☐ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-9-10-11-12-13
SRCAE :
ENR 1
PCAEM :
ENE3 - ENE2- AT7-
En lien avec l'action :
3.1.1, 3.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, Communes, SIPPEREC,
SIGEIF, MGP, Région, ADEME



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme,
Direction de l'Aménagement,
Direction du Lien Social, de l'Habitat,
du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Le chauffage représente en moyenne 60% des consommations d'énergie finale sur le Territoire de PEMB. Or, on peut constater un faible taux (4%) de recours aux réseaux de chaleur, bien que le Territoire en compte déjà 3, dont deux géothermiques (Maisons-Alfort et Champigny sur-Marne) et un à la biomasse (Fontenay sous-Bois). Dans cette dynamique, PEMB souhaite favoriser le développement des réseaux en exploitant plus largement le potentiel géothermique et la biomasse. Ce potentiel a été mis en évidence dans de nombreuses études, telles que le Schéma directeur des réseaux de chaleur du Val de Marne et celui de la Région Ile-de-France. De plus, la Région est en cours de réalisation de son Schéma régional biomasse qui devrait permettre de préciser la ressource disponible. L'enjeu pour le territoire est de stimuler, à partir des études disponibles, l'émergence de nouveaux réseaux de chaleur et de renforcer le développement des réseaux existants. De ce fait, le territoire s'est fixé pour objectif d'avoir des réseaux de chaleur 100% ENR&R d'ici 2030. Cet objectif s'accompagne de la suppression du fioul utilisé pour le chauffage à l'horizon 2030. Par ailleurs, la mise en place des mesures favorisant le raccordement des usagers sur les réseaux existants devrait permettre d'intensifier le recours aux énergies renouvelables. En effet, le raccordement à un réseau de chaleur permet de valoriser des énergies renouvelables et de récupération (géothermie, biomasse, valorisation énergétique des déchets ménagers, etc.), de sécuriser l'approvisionnement et de stabiliser les prix.

Modalités de mise en œuvre :**1. ÉTUDIER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE :**

- Accompagnement des villes du territoire dans la création ou le développement de réseaux de chaleur
- Sensibilisation des élus à la géothermie en organisant des visites d'installations de production d'ENR&R

2. IDENTIFIER LES AIDES MOBILISABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR :**3. ENCOURAGER LE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS :**

- Faciliter le raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur
- Incitation des acteurs privés du territoire à se raccorder aux réseaux de chaleur
- Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des usagers ou abonnés

Résultats attendus :

- Augmentation de la production d'ENR&R sur le Territoire
- Hausse du nombre de réseaux de chaleur sur le Territoire
- Hausse du nombre de km de réseaux de chaleur construits sur le Territoire
- Hausse du nombre de logements connectés à des réseaux de chaleur sur le Territoire

Indicateurs :

Nombre de réseaux de chaleur sur le territoire

Nombre de km de réseaux de chaleur construits sur le territoire

Nombre de logements connectés aux réseaux de chaleur

Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire

Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur

Tonnes de CO2 équivalent évitées via l'utilisation de réseaux de chaleur géothermique

**Calendrier**

2020-
2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

3.4.1

ETUDIER LA FAISABILITÉ DE LA MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R
- **Objectif transversaux :**
 - 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de Mobilités
 - 3.5 Agir en faveur de la réduction et la valorisation des déchets

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-19-1-12-13
SRCAE :
ENR 3
PCAEM :
CAD2, ENE3
En lien avec l'action :
Action 3.5.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

GRDF, ALEC-MVE, Communes



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme
Direction de l'Aménagement

Contexte - Enjeux

33% des déchets de nos poubelles sont des déchets alimentaires et leur tri à la source sera une obligation pour le grand public en 2025. La valorisation de ces biodéchets par méthanisation permet la production d'énergie renouvelable (biométhane consommé sur le territoire) et le retour au sol de la matière organique.

L'enjeu pour l'Intercommunalité Paris Est Marne&Bois est de trouver le bon équilibre technico-économique sur le territoire entre la collecte des déchets alimentaires et les unités de production de biométhane (taille et localisation des installations)

Modalités de mise en œuvre :**1. ETUDE MÉTHANISATION :**

- Etude du gisement des biodéchets sur le territoire
- Etude de scénarii technico-économiques
 - modèle centralisé : étudier les filières de valorisation pour alimenter un ou plusieurs méthaniseur à proximité du territoire en injection (tournée de collecte étendue avec une unité de méthanisation massifiant les coûts, voire des installations de pré-traitement intermédiaires)
 - modèle décentralisé (tournée de collecte locale alimentant des sites de micro-méthanisation installés sur le territoire)
- Etude du scénario retenu en détaillant les coûts de collecte et de traitement des biodéchets et le cas échéant la recherche de foncier pour installations de méthanisation sur le territoire

2. ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION :

- Favoriser le partage d'expérience entre les territoires (visites de sites, mise en relation avec les acteurs,...)
- Mise en place de campagnes d'informations et de sensibilisations destinées au grand public par les éco-animateurs

Résultats attendus :

- Pourcentages des déchets alimentaires du territoire valorisés par méthanisation

Indicateurs :

- Tonnage de déchets alimentaires collectés et valorisés par méthanisation**
- Volume de biométhane produit converti en kwh d'énergie renouvelable**

**Calendrier****2020**

Lancement d'un partenariat pour rédaction du cahier des charges du prestataire AMO

2020-2021Réalisation de l'étude de gisement des biodéchets, de l'étude de comparaison des modèles de collecte et de valorisation
Etude approfondie du scénario retenu**2021-2025**

Mise en place d'un circuit de collecte et de valorisation vertueux (économie circulaire et production d'EnR) correspondant à l'optimum technico-économique



FICHE ACTION

3.4.2

INCITER LES ACTEURS DU TERRITOIRE À DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R
- **Objectifs transversaux :** 3.3 Favoriser l'optimisation et création de réseaux de chaleur
6.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ☐ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ✓ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-9-10-11-12-13
SRCAE :
ENR&R 1 / ENR&R 2 / ENR&R 3
PCAEM :
ENE 3 - AIR 9 - HAB 5 - AT7
En lien avec l'action :
1.4.2, 3.1.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, Énergie partagée, Communes, SIPPAREC, SIGEIF, MGP, Région, ADEME, Gestionnaires des réseaux, Ekopolis



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement, Direction de l'Informatique et du SIG, Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Contexte - Enjeux

Par essence décentralisés, les gisements d'énergies renouvelables doivent être valorisés afin de permettre aux territoires d'organiser leur autonomie énergétique. Sur le Territoire de PEMB, la production d'énergies renouvelables et celle issue de procédés de récupération représentent 5% de la consommation énergétique. Par ailleurs, PEMB possède des ressources naturelles exploitables lui procurant un potentiel énergétique renouvelable intéressant.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie d'Ile-de-France prévoit, d'ici 2050, de couvrir 45% de ses besoins énergétiques via les énergies renouvelables locales. À côté de cela, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain fixe, à l'horizon 2050, l'objectif d'atteindre 60% d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique métropolitain (hors transport), dont 30% au moins produites localement.

Dans une vision de substitution progressive des énergies fossiles par des énergies renouvelables et de récupération, le Territoire PEMB ambitionne à l'horizon 2050 de produire localement 11% d'ENR&R.

Modalités de mise en œuvre :**1. CONSTRUIRE DES STRATÉGIES PARTENARIALES :**

- Animation d'un réseau d'acteurs locaux autour du développement des ENR&R
- Appui des collectifs citoyens agissant en faveur du développement des ENR&R (associations, SCIC...)
- Recensement et structuration d'un réseau d'entreprises et/ou d'artisans locaux RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- Organisation de visites d'unités de production d'ENR&R pour les élus

2. ÉTUDIER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R SUR LE TERRITOIRE :

- Recensement des études existantes et mise à disposition des communes
- Réalisation des études du potentiel photovoltaïque sur certains bâtiments des communes (par le biais de groupements de commande)
- Réalisation d'études de potentiel et de faisabilité d'utilisation de la chaleur fatale comme source d'énergie

3. INFORMER QUANT AUX SUBVENTIONS DISPONIBLES POUR L'INSTALLATION D'ENR&R :

- Réalisation d'un guide des subventions existantes pour l'installation d'ENR&R pour les collectivités
- Veiller à la cohérence des solutions de financement disponibles à l'échelle du Territoire

4. PROPOSER DES QUOTAS ENR&R DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT :

- Encouragement de l'utilisation de labels favorisant l'utilisation d'ENR&R dans le cadre des opérations d'aménagement
- Définition des quotas ENR&R pour les nouvelles constructions dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Résultats attendus :

- Augmentation de la production d'ENR&R sur le Territoire
- Développement des initiatives citoyennes pour le développement des ENR&R

Indicateurs :

Taux de production d'électricité renouvelable sur le Territoire

Mix énergétique global proposé sur le Territoire (ensemble proposé par les régions, Sociétés d'Economie Mixte et fournisseurs d'électricité)

Puissance photovoltaïque installée sur le territoire

Nombre d'initiatives citoyennes de production d'ENR&R sur le Territoire

**Calendrier**

2019-
2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

3.5.1

INCITER LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE À RÉDUIRE LEURS DÉCHETS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier les populations aux changements des comportements

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-11-12-13

SRCAE :
Orientations CD1.1 CD1.2

PRPGD : Orientation 3

PCAEM :
CAD1

En lien avec l'action :
3.4.1, 3.5.3, 3.5.2, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

Éducation Nationale (Académie de Créteil),
MVE, Associations, communes, bailleurs sociaux,
SYCTOM, SMITDVUM



SERVICES MOBILISÉS :

Mission Développement Durable,
Direction du Lien Social, de l'Habitat,
du Logement et de la Politique de la Ville,
Cellule Communication

Contexte - Enjeux

Chaque année en France, un habitant produit plus de 350 kg de déchets. A l'échelle du Territoire Paris Est Marne&Bois, cela représente plus de 180 000 tonnes. La réduction des déchets permet de limiter significativement l'empreinte environnementale d'un territoire et, notamment, les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue également à limiter l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a défini comme objectif la réduction de 10% les déchets ménagers en 2020.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » au Territoire Paris Est Marne&Bois qui souhaite donc proposer une politique de réduction des déchets ambitieuse au travers, notamment, de son Plan local de Prévention des Déchets, la sensibilisation des populations et la généralisation du compost.

Modalités de mise en œuvre :**1. DÉVELOPPER LE COMPOST INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE :**

- Mise à disposition gratuite de composteurs pour les habitants
- Élaboration d'un guide de compostage à destination des habitants
- Distribuer le guide aux habitants et le mettre à disposition dans les mairies

2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

- Animations spécifiques dans les écoles réalisées par les éco animateurs du Territoire
- Étendre le Dispositif familles zéro déchet à l'ensemble du Territoire
- Déployer le dispositif zéro mégot sur le Territoire
- Organiser des campagnes d'animations ponctuelles sur la thématique des déchets

3. RÉALISER UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS AMBITIEUX :

- Lancement de la démarche par délibération le 15 octobre 2018
- Rédaction du document
- Mise en oeuvre du plan d'actions
- Réalisation d'une campagne de communication auprès du grand public

Résultats attendus :

- Réduction du tonnage de déchets produits
- Augmentation du volume de déchets compostés
- Réalisation du Plan Local de Prévention des déchets

Indicateurs :

- Tonnes de déchets collectés et part des déchets incinérés/enfouis/valorisés/recyclés**
- Nombre de composteurs mis à disposition des habitants**
- Nombres d'évènements de sensibilisation organisés**
- Nombre de familles participantes du dispositif familles zéro déchet**

**Calendrier**

2018	Lancement du défi « Famille zéro déchet » à Vincennes et Nogent Distribution de composteurs aux habitants du territoire
2019	Lancement du défi « Famille zéro déchet » à Charenton et Le Perreux
2021	Vote du Plan Local de Prévention des Déchets Déploiement des dispositifs « famille zéro déchet » et « zéro mégot » sur l'ensemble du Territoire Rédaction du guide de compostage
2021-2025	Mise en oeuvre du PLPD



FICHE ACTION

3.5.2

FACILITER LE TRI SÉLECTIF ET VALORISER LES BIO-DÉCHETS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R
5.1 Initier les populations aux changements des comportements

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-9-11-13
PCAEM :
CAD2
PRPGD :
Orientation 5
En lien avec l'action :
Actions 3.5.1, 3.5.3, 5.1.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

Communes, SYCTOM, SMITDVUM,
Engie, GRDF



SERVICES MOBILISÉS :

Direction des Finances
et de la Commande Publique,
Direction de l'Aménagement

Contexte - Enjeux

En 2018, 39 000 tonnes des déchets collectés par Paris Est Marne&Bois ont été envoyés vers des filières de recyclage (verre, emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons) ou de valorisation matière (déchets verts). Cela représente 21% de l'ensemble des déchets produits sur le Territoire. Paris Est Marne&Bois, qui possède la compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés », déploie d'importants moyens pour accompagner les habitants et leur faciliter le tri sélectif mais ce chiffre reste encore insuffisant au regard des bénéfices environnementaux et économiques du recyclage et de la valorisation des déchets.

Suite à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, le Territoire devra proposer une solution pratique de tri à la source des biodéchets à tous les habitants avant 2025. Des filières de valorisation devront également être mises en place pour traiter ces déchets (compostage, production de biogaz...)

Modalités de mise en œuvre :**1. OPTIMISER ET VALORISER LA COLLECTE DES BIODÉCHETS :**

- Collecte et tri dans les écoles
- Réflexion sur les filières de valorisation de ces biodéchets, notamment pour la production de biogaz
- Étude de l'extension de la collecte des biodéchets à l'ensemble des établissements scolaires du Territoire

2. TARIFICATION INCITATIVE :

- Étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative

3. OPTIMISER LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

- Diagnostic de l'ensemble du système de points d'apport volontaire du territoire
- Détermination de pistes d'amélioration concernant le dimensionnement, l'emplacement ou la collecte des points d'apport volontaire.
- Choix des pistes les plus pertinentes et mise en place des actions

Résultats attendus :

- Augmentation de la part de déchets recyclés
- Augmentation de la production de compost
- Création d'une filière de production de biogaz
- Augmentation du nombre de points d'apport volontaire

Indicateurs :

Évolution des tonnages de déchets collectés

Évolution des tonnages liés aux refus de tri

Tonnage de déchets compostés et d'engrais organique produit

Volume de biogaz issu des biodéchets et conversion en kwh produit

Nombre de points d'apport volontaire

**Calendrier**

2018	Collecte des biodéchets dans les écoles élémentaires du Territoire
2020-2025	Extension de la collecte à l'ensemble des établissements scolaires du Territoire
2020	Réalisation du diagnostic sur le système des points d'apport volontaire
2021	Réflexion sur la mise en place de la tarification incitative Mise en place d'actions d'optimisation du système des points d'apport volontaire



FICHE ACTION

3.5.3

SOUTENIR LES INITIATIVES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :

Incidence sur les populations :

Coût de l'action :

Moyens humains :

Références

[ODD-ONU : 3-9-11-12-13](#)

[SRCAE :](#)
Orientation ECO1.2

[PCAEM :](#)
CAD2

En lien avec l'action :
Actions 4.1.1, 4.1.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

Chambre de commerce, Société du Grand Paris, communes, Eco Mairie, SYCTOM, Associations, recycleries, ressourceries, MGP, ADEME



SERVICES MOBILISÉS :

Direction du Développement Économique et de l'Emploi, Direction de l'Aménagement, Cellule Communication, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

Contexte - Enjeux

Par la réduction des déchets, le développement de circuits courts ou encore le réemploi, l'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie et à en diminuer l'impact sur l'environnement. Cela permet ainsi de renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrantes.

L'économie circulaire favorise également le développement de nouvelles activités et la consolidation des filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux et de favoriser l'innovation au sein du Territoire.

Ainsi, PEMB s'appuie sur la feuille de route économie circulaire publiée en 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire qui propose de passer à l'action en présentant des mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Modalités de mise en œuvre :**1. STRUCTURER UN RÉSEAU VERTUEUX D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ANIMÉ PAR PEMB :**

- Création de la Plateforme Marne et Bois Troc
- Animation d'une chaîne d'acteurs de l'économie circulaire
- Mise en place d'un programme de soutien et mise en réseau des recycleries

2. VALORISER LES TERRES ISSUES DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS :

- Mise en place d'un partenariat avec la Société du Grand Paris pour favoriser la valorisation des déblais des chantiers du Grand Paris Express
- Réutilisation des terres dans le cadre de projets d'aménagement ou réutilisation dans l'industrie du BTP

Résultats attendus :

- Développement de l'économie circulaire sur le territoire.
- Réduction du volume de déchets produits
- Valorisation des déblais des chantiers du GPE

Indicateurs :

Nombre d'utilisateurs de la plateforme Marne&Bois Troc

Nombre de recycleries sur le territoire

Évolution du tonnage des déchets produits

Part des terres excavées valorisées

**Calendrier**

2018	Création de la Plateforme Marne et Bois Troc
2020	Partenariat avec la Société du Grand Paris
2021	Programme de soutien aux recycleries



FICHE ACTION

3.6.1

RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.6 Optimiser la collecte des déchets
- **Objectifs transversaux :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilité

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13
SRCAE :
TRA3
PCAEM :
CAD2
En lien avec l'action :
2.1.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

AIRPARIF, BRUITPARIF, MGP



SERVICES MOBILISÉS :

Direction des Finances et de la Commande Publique, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Mission Développement Durable

Contexte - Enjeux

La collecte des déchets ménagers représente un enjeu important pour la collectivité, tant en termes économiques qu'environnementaux. C'est également une source de nuisances sonores et d'encombrement du trafic pour les populations.

Au-delà de la réduction à la source, du recyclage et de la valorisation de ces déchets, la collecte représente également un levier d'amélioration, soit en optimisant les parcours de collecte ou les fréquences de rotation des véhicules, soit en proposant des véhicules plus propres. C'est pourquoi, Paris Est Marne et Bois s'engage dans une démarche de réduction de l'impact environnemental de ses véhicules de collecte des déchets.

Modalités de mise en œuvre :**1. ACQUÉRIR DES VÉHICULES DE COLLECTE PROPRES :**

- Audit du parc de véhicules de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Renouvellement des véhicules les plus polluants

2. OPTIMISER LES PARCOURS DE COLLECTE :

- Audit technique et organisationnel des services de collecte
- Propositions de pistes d'optimisation et étude d'impacts
- Mise en place des solutions retenues

3. METTRE EN PLACE DES SONDES DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

- Réflexion sur la mise en place de la télémesure pour les points d'apport volontaire
- Choix d'un système et du fournisseur
- Mise en place des capteurs
- Formation des agents des services de collecte

Résultats attendus :

- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre
- Réduction des nuisances sonores
- Réductions de la gêne à la circulation pendant les heures de collecte

Indicateurs :

Taux d'émission et de concentration des polluants

% de réduction de la nuisance sonore

Linéaire d'embouteillage

Nombre de km parcourus par les véhicules de collecte

**Calendrier**

2019-
2025

À DEFINIR



FICHE ACTION

4.1.1

MOBILISER ET ANIMER UN RÉSEAU DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en favorisant l'innovation et en fédérant les acteurs du Territoire
- **Objectif opérationnel :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations
- **Objectifs transversaux :** 4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-9-11-12

SRCAE :

ECO 1.1, ECO 1.2, ECO 1.3

PCAEM :

AT1, AT2, AT3

En lien avec l'action :

1.4.2, 2.4.1, 3.2.1, 3.4.2, 3.5.1, 3.5.3

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Développement Économique et de l'Emploi



PARTENAIRES :

Communes, associations locales et régionales de l'ESS, de l'environnement et le développement économique, entreprises et acteurs de la recherche, Aménageurs, MGP, Cluster EMS, ALEC-MVE



SERVICES MOBILISÉS :

Cellule communication, Mission Développement Durable

Contexte - Enjeux

Les projets d'aménagement et d'évolution des services publics, intégrant les nouvelles exigences de transition écologique, nécessiteront des développements de solutions innovantes et collaboratives entre les différentes parties prenantes privées et publiques, des démarches participatives et créatives impliquant les habitants.

Ces collaborations autour d'un réseau local en lien avec les usagers permettront le développement économique et d'innovations durables, sources de compétitivité, le développement de nouvelles filières autour des éco-activités et d'une économie sociale et solidaire (ESS). Ce réseau facilitera donc la recherche d'un nouvel équilibre entre transition écologique et développement social et économique du territoire.

Le Territoire pourra soutenir la création et l'animation de ce réseau fédérant les acteurs locaux, en mobilisant les ressources et les aides disponibles.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉER UN PÔLE TERRITORIAL D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ESS ET DD :**

→ Création d'un centre de ressource, d'un appel à projets avec financement et une ressource d'animation : orienter les appels à projets sur les thématiques et actions du PCAET

2. CRÉER UN RÉSEAU INTERNE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS :

→ Animation du réseau local sur la base de Groupes de travail animés par le territoire et d'un événement tous les 2 ans avec tous les acteurs ESS et de la transition écologique du territoire, remise des lauréats de l'appel à projet (Cf1)

Résultats attendus :

- Mobilisation des acteurs locaux
- Mises en place d'échanges, de projets et de collaborations entre les différents acteurs
- Mobilisation des financements et création d'appels à projets

Indicateurs :**Nombre d'acteurs mobilisés****Nombres d'échanges et de réunions d'échanges****Nombre de projets suivis, de lauréats****Montant des financements mobilisés****Calendrier - À définir****2019-2025**

À DÉFINIR



FICHE ACTION

4.1.2

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES ÉCO-RESPONSABLES

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en fédérant les acteurs du Territoire
- **Objectif opérationnel :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations
- **Objectifs transversaux :** 4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▣ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-9-11-12
 SRCAE : ELEC1.2, TRA1, TRA2, TRA3, ECO1
 PCAEM : AT2, AIR4
En lien avec l'action :
 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2
 1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Développement Économique et de l'Emploi



PARTENAIRES :

Communes, clubs d'entreprises de PEMB, associations, entreprises « moteurs » du territoire ou zones d'activités avec des entreprises actives sur ce sujet, CCI, CMA 94, ADEME, Métropole de Grand Paris, région Ile-de-France, Cluster EMS, ALEC-MVE



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Direction des Déchets et de l'Environnement, Direction des Finances et de la Commande Publique

Contexte - Enjeux

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques par les entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Cette démarche s'applique de manière transversale à tous les pans d'activité de l'entreprise. Etre socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes. En matière de consommation d'énergie, l'industrie représente 10% des consommations totales du territoire.

Le secteur tertiaire représente quant à lui 18% des consommations d'énergie du territoire, et jusqu'à 30-40% des consommations d'énergie de certaines communes. Cela se traduit par des émissions de GES qui s'établissent respectivement à 9% pour l'industrie et 14% pour le secteur tertiaire (par rapport au total des émissions du territoire). De plus, ces secteurs contribuent également à la pollution atmosphérique : l'industrie émet 22% des composés organiques volatiles non méthaniques, et le tertiaire 16% des émissions de dioxyde de soufre. Le monde de l'entreprise a donc un rôle conséquent à jouer, à son échelle, pour réduire ces nuisances, et peut notamment s'appuyer, pour ce faire, sur le plan climat de Paris Est Marne & Bois. Plus précisément, la Direction du Développement Économique et de l'Emploi et son réseau d'acteurs offrent un cadre propice à l'accompagnement des entreprises dans des démarches environnementales vertueuses.

Modalités de mise en œuvre :**1. INCITER À LA RÉALISATION D' ACTIONS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PDE...) :**

- Organisation d'évènements thématiques sur la RSE
- Accompagnement des TPE-PME par de grandes entreprises ayant déjà développé certaines actions RSE (formation de binômes pour la transition écologique)
- Réalisation et diffusion d'un guide des aides financières disponibles pour les entreprises

2. VALORISER LES ENTREPRISES RESPONSABLES DU TERRITOIRE VIA LA COMMUNICATION, L' ORGANISATION DE CONCOURS...

- Communication sur les actions exemplaires déjà mises en oeuvre par les entreprises du Territoire
- Organisation d'un concours pour récompenser les entreprises engagées du Territoire

Résultats attendus :

- D'une manière générale, meilleure prise en compte des sujets environnementaux par les entreprises du Territoire.
- Développement d'une série d'évènements pour un premier niveau d'accompagnement pratique des entreprises dans leurs démarches environnementales
- Élaboration et mise à disposition d'un guide des aides pour les entreprises
- Organisation d'une campagne de communication et d'un concours par PEMB pour valoriser les entreprises exemplaires de son territoire

Indicateurs :

Nombre d'entreprises et organisations engagées dans une démarche RSE ou Développement durable

Nombre d'évènements thématiques organisés pour l'accompagnement des entreprises aux démarches environnementales

Nombre d'actions exemplaires relayées par PEMB

Nombre d'inscrits au concours pour la valorisation des actions exemplaires

**Calendrier**

2018	À DÉFINIR
2019	À DÉFINIR
2019-2025	À DÉFINIR
2020	À DÉFINIR
2021-2025	À DÉFINIR



FICHE ACTION

4.2.1

DÉVELOPPER L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en favorisant l'innovation et en fédérant les acteurs du Territoire
- **Objectif opérationnel :** 4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition
- **Objectifs transversaux :** 4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-9-11-12

SRCAE :

ECO 1.1, ECO 1.2, ECO 1.3

PCAEM :

AT1, AT2, AT3

En lien avec l'action :

1.4.2, 1.5.1, 2.4.1, 3.2.1, 3.4.2, 3.5.1, 3.5.3

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction du Développement Économique et de l'Emploi



PARTENAIRES :

Communes, associations locales et régionales, clubs d'entreprises, Cluster EMS, CCI, services de l'état, BPI, AESN, ADEME, Métropole du Grand Paris



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Urbanisme, Cellule Communication, Mission Développement Durable

Contexte - Enjeux

Les problématiques récentes, résultantes en particulier du changement climatique, mais également de la densification urbaine et de la réduction de la biodiversité et d'une prise de conscience des effets de la pollution urbaine, nécessitent de trouver :

- De nouvelles approches de la ville et de ses aménagements,
- Des innovations améliorant la qualité des services publics et notre environnement, apportant des solutions de résilience aux effets des changements climatiques.

Les solutions innovantes répondant à ces problèmes complexes et aux besoins des habitants devront être simples, durables et acceptées par une majorité des habitants, par les différentes parties prenantes privées et publiques.

Pour PEMB, les développements des solutions passeront par des phases d'accompagnement de projets collaboratifs et d'expérimentations in situ, dans le cadre de projets d'aménagements nouveaux ou de requalification urbaine, en soutien de nouveaux services publics.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉATION D'UN LABEL ENTREPRISES INNOVANTES ET DURABLES :**

- Définir le nom du label
- Définition des critères du label avec les entreprises et les partenaires, son organisation et la rédaction d'une charte. Un des critères sera le nombre et la qualité des innovations développées en lien avec l'écologie.
- Définir des actions de communication du label et de valorisation des entreprises lauréates

2. CRÉATION D'UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX COOPÉRATIFS POUR FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS LOCALES ET DE START-UP :

- Pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprise et tiers lieux dédiés aux éco-activités et au DD sur le territoire : Pépinière de Saint Mandé, Pôle environnemental sur l'ancienne usine des eaux de Saint Maur, ...

2. EXPÉRIMENTER ET SOUTENIR LES INITIATIVES INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE :

- Identifier et valoriser les entreprises ou autres acteurs de l'innovation et de la recherche proposant des solutions innovantes en lien avec les thématiques et axes stratégiques du PCAET
- Appels à projets ou défis en lien avec les thématiques du PCAET et les besoins du territoire, identifier les communes ou d'autres acteurs locaux ouverts à l'accueil d'expérimentation de nouvelles solutions, voire à contribuer au développement de ces solutions (approche par le besoin)

Résultats attendus :

- Augmentation des tiers lieux sur le territoire
- Conduite d'expérimentations de solutions innovantes sur le Territoire

**Indicateurs :**

Par nombre entreprises labellisées

Par nombre de tiers lieux créés sur le territoire

Par nombre d'expérimentations mises en place sur le territoire

**Calendrier**

2019-
2025

À DEFINIR



FICHE ACTION

5.1.1

ACCOMPAGNER LES POPULATIONS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- **Orientation stratégique :** Accompagner la transition écologique par l'information, la communication et la sensibilisation
- **Objectif opérationnel :** 5.1 Initier aux changements des comportements
- **Objectifs transversaux :** 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
1.5 Reconnecter l'homme et la nature
3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition écologique

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :

Incidence sur les populations :

Coût de l'action :

Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-10-11-12-13

SRCAE : BAT 2.4 ; EnR 2 ; ELEC 1.2 ; ACC 1.1 ; CD 1.1 ; CD 1.2 ; AIR 1.1 ; AIR 1.3

PCAEM : CAD 3 ; ACC 4 ; ACC 5 ; HAB 4 ; ACT 4 ;

En lien avec l'action :
1.2, 1.5, 3.5, 4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

CAUE 94, Région IDF, ADEME IDF, associations, communes, CD 94, ALEC-MVE



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Cellule Communication, Direction des Déchets et de l'Environnement

Contexte - Enjeux

La transition écologique est une évolution vers un modèle de développement durable, accessible à tous, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Dans cette démarche, le Territoire souhaite répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Modalités de mise en œuvre :**1. ASSOCIER LA POPULATION À LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE URBAIN :**

- Développer les permis de végétaliser sur les territoires,
- Favoriser les initiatives d'agriculture urbaine comme les incroyables comestibles.

2. ORGANISER DES CONCOURS CITOYENS SUR LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Mettre en place des défis zéro déchet, concours maison économe, défis de familles à énergie positive,
- Valoriser des actions et initiatives citoyennes (via des appels à projets, expositions, publications, ...)

3. ÉTENDRE LES INITIATIVES D'OPÉRATION DE NETTOYAGE PAR LES CITOYENS :

- Favoriser les initiatives citoyennes indépendantes en complément des initiatives associatives

Résultats attendus :

- Appropriation des espaces libres par la population
- Sensibilisation des citoyens sur les thématiques du développement durable
- Mobilisation des citoyens sur les thématiques du développement durable
- Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets dans leur espace de vie

Indicateurs :

- Nombre de demandes déposées et de permis de végétaliser délivrés
- Surface végétalisée
- Nombre de concours organisés
- Nombre de participants aux concours
- Nombre de campagnes de nettoyage
- Quantité ou volume de déchets ramassés
- Nombre de participants aux opérations de nettoyage
- Nombre et types de sites valorisés

**Calendrier - À définir**2019-
2025

À DÉFINIR

FICHE ACTION
5.2.1
SENSIBILISER LES POPULATIONS AUX ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Orientation stratégique :** Accompagner la transition écologique par l'information, la communication et la sensibilisation
- **Objectif opérationnel :** 5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable
- **Objectifs transversaux :**
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
 - 1.5 Reconnecter l'homme et la nature
 - 2.2 Promouvoir les modes actifs
 - 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
 - 4.2 Promouvoir et soutenir les initiatives en faveur de l'innovation et de la transition

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Études <input checked="" type="checkbox"/> Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p>ODD-ONU : 3-4-9-10-11-12-13</p> <p>SRCAE : TRA 1.1 ; TRA 1.2 ; AIR 1.1 ; AIR 1.3 ; ACC 1.3 ; ACC 1.5</p> <p>PCAEM : CAD 3 ; ACC 4 ; ACC 5 ; ACT 4 ;</p> <p>En lien avec l'action :</p> <p>1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2, 1.5.1, 2.2.1, 3.5, 4.2.1</p>
---	--	---

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

<p></p> <p>PARTENAIRES :</p> <p>CAUE 94, Région IDF, ADEME IDF, associations, communes, CD 94, structures de conseils, collectifs d'habitants, services culturels et loisirs, Syndicat Marne Vive, Agence de l'Eau Seine Normandie</p>	<p></p> <p>SERVICES MOBILISÉS :</p> <p>Direction de l'Urbanisme, Cellule Communication</p>
--	--

Contexte - Enjeux

Le changement climatique est accentué par les activités humaines, ayant pour conséquences l'augmentation de la température sur terre et ayant pour effet l'intensification des catastrophes naturelles. Les impacts du changement climatique sont multiples. Ce dernier a des répercussions sur notre planète et plus largement sur notre vie : accès à l'énergie, à l'eau, risques sanitaires, équilibres géostratégiques, modification des écosystèmes... Les conséquences de tels dérèglements sont à la fois environnementales, sociales et économiques. L'objectif de l'Intercommunalité Paris Est Marne&Bois est de sensibiliser et d'informer les populations sur ces enjeux afin de faire émerger des stratégies à mener de manière individuelle ou collective, pour réduire les changements climatiques et la vulnérabilité des sociétés.

Modalités de mise en œuvre :**1. METTRE EN PLACE DES ÉCOLES DU VÉLO :**

- Mise à disposition des lieux et infrastructures adaptés aux associations en charge de l'école du vélo,
- Favoriser l'obtention du matériel par ces associations et faciliter/accompagner l'acquisition de vélos et équipements de sécurité

2. PEMB TERRITOIRE EN FAVEUR DES POLLINISATEURS :

- Développer des surfaces pour les plantes mellifères,
- Favoriser le partenariat avec des apiculteurs locaux,
- Installer des ruches,
- Créer des animations auprès du grand public sur le fonctionnement des ruches et le rôle des abeilles

3. MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ :**4. ÉVÈNEMENTS RÉCRÉATIFS ET ARTISTIQUES AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ :**

- Créer des partenariats avec des associations et/ou des collectifs d'habitants pour animer des évènements

5. ORGANISATION DE BALADES URBAINES ET DES PARCOURS ÉDUCATIFS SUR LA MARNE :

- Définir des thématiques, des lieux, des publics,
- Organiser des partenariats avec des associations

Résultats attendus :

- Sensibilisation de publics diversifiés
- Mobilisation de publics diversifiés
- Multiplication des actions en faveur de la biodiversité
- Création de partenariats
- Installation de ruches

Indicateurs :

- Nombre d'associations actives
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de ruches
- Poids de la production de miel
- Nombre d'évènements
- Nombre et type de partenariats réalisés
- Nombre et type de sites valorisés
- Nombre de programmes développés

**Calendrier**2019-
2025

À DÉFINIR

FICHE ACTION
5.2.2

DÉVELOPPER DES PROJETS PÉDAGOGIQUES AVEC LES MILIEUX SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- **Orientation stratégique :** Accompagner la transition écologique par l'information, communication et la sensibilisation
- **Objectif opérationnel :** 5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier au changement des comportements

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation ☐ Adaptation ✓ Qualité de l'air ☐ Études ✓ Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p>ODD-ONU : 3-4-10-11-12-13-15</p> <p>SRCAE : CD1.1, ELEC1.2, TRA 1.1, TRA4.1, AIR1.3, BAT1.1</p> <p>PCAEM : AT3, HAB4, CAD2, ACC5</p> <p>PPA : RES2 (action 2), AC</p> <p>En lien avec l'action : 5.1.1, 5.2.1</p>
--	--	--

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

<p></p> <p>PARTENAIRES :</p> <p>ALEC-MVE, communes, accueils de loisirs, associations</p>	<p></p> <p>SERVICES MOBILISÉS :</p> <p>Cellule Communication, Direction de l'assainissement du Développement Durable et de l'Écologie, Direction des déchets et de l'environnement</p>
---	--

Contexte - Enjeux

La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement constituent un enjeu majeur des prochaines décennies. Elles impliquent une mobilisation forte, efficace et pérenne de l'ensemble de notre société, et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs. A cet effet, PEMB a identifié les milieux scolaire et périscolaire comme des lieux privilégiés de la transition écologique. Ils offrent un cadre propice à l'éducation au développement durable et permettant aux publics visés de participer effectivement à cette transition par la mise en place de gestes quotidiens sur site qui pourront être reproduits par la suite au domicile des concernés.

Conscient de ces enjeux, le Territoire Paris Est Marne&Bois souhaite impulser une dynamique de transition écologique auprès des milieux scolaires et périscolaires en facilitant la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation des enfants, mais aussi des adultes travaillant à leurs côtés.

Modalités de mise en œuvre :**1. SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

- Formations et campagnes de sensibilisation par les éco-animateurs du Territoire

2. CONSTRUIRE DES PARTENARIATS POUR LA MISE EN PLACE DE PROJETS ÉDUCATIFS :

- Mise en place du défi Mobilité sur le territoire
- Visite de l'île des Loups
- Atelier pain bio
- Défi auprès des éducateurs des accueils de loisirs (formations thématiques et déploiement d'actions éducatives auprès des enfants sur le développement durable)

Résultats attendus :

Pour les acteurs du secteur scolaire et péri-scolaire :

- Un cadre de mobilisation et de coordination est mis en place
- Ils acquièrent un socle de connaissances lié aux enjeux du développement durable et le mettent en œuvre dans le cadre de projets pédagogiques.
- Sensibilisation des enfants de ces enjeux.
- Identification par les adultes des compétences du territoire liées aux thématiques abordées.
- Implication de plusieurs partenaires (internes/externes) dans l'accompagnement des accueils de loisirs et des écoles

Indicateurs :

Nombre d'adultes formés

Nombre d'enfants sensibilisés

Nombre de villes participantes aux dispositifs

Nombre d'accueils de loisirs et d'écoles concernés

Nombre et type de partenariats réalisés

Nombre et type de sites du territoire valorisés

**Calendrier - Réalisé**

2019	Mise en place de l'Atelier pain bio, visite de l'île des loups
2020	Lancement du défi Mobilité sur la ville pilote
2021-2025	Déploiement du défi Mobilité sur le territoire + Déploiement du défi auprès des animateurs des accueils de loisirs

FICHE ACTION

6.1.1

**SENSIBILISER LES AGENTS ET LES ÉLUS
 AUX PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES
 ET LEUR DONNER LES MOYENS D'AGIR**

- **Orientation stratégique :** Mobiliser le territoire Paris Est Marne&Bois et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire
- **Objectif opérationnel :** 6.1 Promouvoir une culture commune de la transition écologique
- **Objectifs transversaux :** 5. Accompagner la transition écologique par l'information, la communication et la sensibilisation

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Études <input type="checkbox"/> Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p>ODD-ONU : 3-11-12-13-16</p> <p>SRCAE : CD 1.4 ; AIR 1,3 ; ACC 1.1</p> <p>PCAEM : AT3 ;</p> <p>En lien avec l'action : 5.2.1, 5.2.2</p>
--	--	---

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">PARTENAIRES :</p> <p style="text-align: center;">ADEME, CAUE 94, réseau FAIRE, Ekopolis</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">SERVICES MOBILISÉS :</p> <p style="text-align: center;">L'ensemble des Directions du Territoire</p>
--	--

Contexte - Enjeux

L'adoption de comportements responsables et de bonnes pratiques de la part des agents du territoire est un complément indispensable aux actions de réduction de l'empreinte carbone mises en place par Paris Est Marne&Bois. Ces actions ont un effet positif sur la hiérarchie des priorités dans le cadre de l'exercice professionnel des agents, et dans leur quotidien sur leur lieu de travail et dans leur logement. L'enjeu est également d'apporter aux élus du territoire un éclairage sur l'ensemble des sujets liés à la transition écologique et énergétique afin de les accompagner dans leurs prises de décision.

Modalités de mise en œuvre :**1. S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE CIT'ERGIE :**

- Structurer la collectivité pour une meilleure transversalité des services
- Montage d'un dossier auprès de l'ADEME
- Accompagnement par un conseiller CIT-ergie
- Obtention du label et des financements associés

2. CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ POUR LES AGENTS DU TERRITOIRE :

- Création d'un espace dédié ouvert à tous les agents pour les sensibiliser à l'agriculture urbaine
- Mise en place d'un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux incluant la formation des agents aux pratiques de l'agriculture urbaine
- Recherche de partenaires : visite de site, devis et choix du prestataire

3. PERMETTRE AUX ÉLUS DE MIEUX APPRÉHENDER LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET LES SOLUTIONS ASSOCIÉES :

- Organisation de visites de sites exemplaires à destination des élus
- Rencontre et échanges avec d'autres élus locaux
- Proposition aux élus des formations sur les différentes thématiques du développement durable

Résultats attendus :

- Obtention du label cit'ergie de l'ADEME
- Utilisation du jardin partagé par les agents du territoire
- Amélioration de la connaissance des élus pour faciliter leur prise de décision
- Concrétisation du passage à l'acte par des visites de sites et des échanges avec des homologues d'autres collectivités

Indicateurs :

Nombre d'agents utilisant le jardin partagé mis à leur disposition

Nombre d'élus inscrits aux formations proposées

Nombre de visites organisées et nombre d'élus inscrits à celles-ci

**Calendrier**

2019-
2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

6.1.2

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'ÉTABLISSEMENT ÉCORESPONSABLE

- **Orientation stratégique :** Mobiliser le territoire Paris Est Marne&Bois et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire
- **Objectif opérationnel :** 6.1 Promouvoir une culture commune de la transition écologique
- **Objectifs transversaux :** 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
2.4 Organiser les mobilités sur le territoire

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-11-12-13-16
 SRCAE :
 CD 1.1; CD 1.2 ;
 PCAEM : CAD1 ;
En lien avec l'action :
 1.2.2, 2.4.1, 2.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des finances et de la Commande Publique



PARTENAIRES :

ADEME, ALEC MVE,



SERVICES MOBILISÉS :

L'ensemble des Directions du Territoire

Contexte - Enjeux

La commande publique demeure un levier efficace pour inciter la collectivité à intégrer les enjeux du développement durable. En effet, les achats de biens de consommation, mais aussi les prestations de services, de Paris Est Marne&Bois et des 13 communes représentent une part importante des émissions de GES des collectivités. En intégrant dans les marchés publics des critères de qualité des produits et des pratiques plus durables, les collectivités disposent d'un levier important de réduction de leur empreinte carbone.

Modalités de mise en œuvre :**1. FORMALISER UNE POLITIQUE D'ACHATS DURABLES POUR LE TERRITOIRE :**

- Formation des agents de la direction des finances et de la commande publique aux achats durables
- Elaboration d'une stratégie d'achats durables en intégrant des objectifs de développement durable dans les commandes publiques
- Communication en interne auprès des différents services à travers un guide des achats durables

2. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INTERNE DE GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES DÉCHETS (RÉDUCTION ET VALORISATION) :

- Réduction des consommations de papier : inciter les agents à la dématérialisation et à l'optimisation des procédures d'impression
- Déploiement du dispositif "Recygo" au sein de la collectivité : recyclage du papier, cartouches d'imprimantes, capsules de café et biodéchets

3. METTRE EN PLACE UNE GESTION ÉCORESPONSABLE DES MAILS :

- Intervention pour sensibilisation par la direction informatique, pour mise en place des consignes, suivi et évaluation.

Résultats attendus :

- Diminution de l'utilisation et de l'achat de papier
- Responsabilisation de la commande publique
- Meilleure gestion des mails

Indicateurs :

Evolution du volume de papier acheté et recyclé

Nombre de prestataires engagés dans une démarche éco-responsable

**Calendrier**

2019-
2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

6.2.1

ADOPTER UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS PLUS SOBRE

- **Orientation stratégique :** Mobiliser le territoire Paris Est Marne&Bois et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire
- **Objectif opérationnel :** 6.2 Optimiser les déplacements des agents
- **Objectifs transversaux :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de Mobilités
 2.2 Promouvoir les modes actifs
 3.6 Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13-16
 SRCAE : TRA 3.2
 PCAEM : AIR4 ; AIR7 ;
 PPA : Défi Transport 6
En lien avec l'action :
 2.1.2, 2.2.1, 3.6.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

Communes, GRDF, SIPPAREC, IDF mobilités, communes



SERVICES MOBILISÉS :

L'ensemble des Directions du Territoire

Contexte - Enjeux

La flotte de véhicules de service des collectivités est fortement génératrice d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Le Territoire souhaite réduire de façon significative l'impact environnemental de ces véhicules. Il faudra donc procéder au renouvellement de la flotte par l'achat ou la mise à disposition de véhicules dotés de motorisation moins polluante.

Par ailleurs, pour l'ensemble de la flotte, l'enjeu de Paris Est Marne&Bois sera de réfléchir à la réduction des déplacements et à la maîtrise de la conduite économe en carburant.

Modalités de mise en œuvre :**1. FORMATION DES AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE :**

- Identification des agents volontaires et prioritaires dans chaque direction et service.
- Sélection du prestataire qui réalisera ces formations.
- Organisation des sessions de formation

2. DISPOSITIF TERRITOIRE ROULE PROPRE :

- Renouvellement en cours du parc pour atteindre une flotte 100% propre (compatibles Crit'air 1 et 2)
- Etude de la possibilité d'acquérir une flotte de vélos électriques

3. RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS DU TERRITOIRE :

- Mise en place du télétravail pour les agents du territoire
- Mise en place d'un système commun de visioconférence à l'échelle du territoire

**4. RÉALISER UN PLAN DE MOBILITÉ POUR L'ADMINISTRATION
PARIS EST MARNE&BOIS****Résultats attendus :**

- Baisse des émissions de polluants atmosphérique liées aux déplacements des agents.
- Amélioration de l'éco-conduite
- Réduction des déplacements

Indicateurs :

- Nombre d'agents formés à l'écoconduite**
- Volume de carburant annuel consommé**
- Conversion en TéqC évitées.**
- Nombre de véhicules remplacés**

**Calendrier - À définir**2019-
2025

À DÉFINIR



FICHE ACTION

6.3.1

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES FOSSILES DES BÂTIMENTS PUBLICS

- **Orientation stratégique :** Mobiliser le territoire Paris Est Marne&Bois et les communes qui le composent dans une démarche d'administration exemplaire
- **Objectif opérationnel :** 6.3 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- **Objectifs transversaux :** 3.1 Encourager la performance et la rénovation énergétique du bâti
3.4 Promouvoir le développement des ENR&

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

ODD-ONU : 3-7-9-11-12-13-16
 SRCAE :
 BAT 1, BAT 2, ELEC 1.2
 PCAEM : HAB 2, ACT 1, ACT2 ;
En lien avec l'action :
 3.1.1, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable



PARTENAIRES :

ALEC-MVE, Communes, CDC, Région, MGP, SIGEIF, SIPPEREC



SERVICES MOBILISÉS :

L'ensemble des Directions du Territoire

Contexte - Enjeux

Sur le territoire de PEMB, la consommation d'énergie du secteur tertiaire est responsable de 18% des consommations et de 14% des émissions de gaz à effet de serre. Le parc des bâtiments publics des communes représente une part importante de ces consommations et émissions. L'appui du territoire aux communes dans la définition et la mise en place de politiques de maîtrise de l'énergie, de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables est indispensable à la réduction de leurs consommations et émissions. Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Ile de France fixe pour 2020 un objectif de réhabilitation de 4% du parc tertiaire privé et public ainsi que la réduction de 17% des consommations énergétiques du secteur d'ici 2020.

Paris Est Marne & Bois souhaite donc mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie pour ses propres bâtiments, encourager les initiatives de rénovations énergétiques des bâtiments communaux et renforcer l'ambition énergétique des constructions publiques neuves. Par ailleurs, la mise en place de systèmes de suivi et management de l'énergie devraient permettre de réaliser des économies d'énergie substantielles à moindre coût.

Modalités de mise en œuvre :**1. RÉALISER LE BILAN ÉNERGÉTIQUE ET LE SUIVI DES CONSOMMATIONS DU PATRIMOINE PUBLIC :**

- Collaboration avec la métropole dans le cadre de la mise en place des Energy Managers (en lien avec l'action ACT2 du PCAEM)
- Soutien aux communes dans la réalisation du bilan énergétique de leur patrimoine public
- Soutien aux communes dans la mise en place d'un système de suivi des consommations énergétiques sur leur patrimoine
- Soutien aux communes dans la mise en place de cadres d'analyse et d'évaluation à travers un tableau de bord et des indicateurs fluides

2. FACILITER LA PROGRAMMATION DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS PUBLICS :

- Soutien à la mise en place d'un conseil d'orientation stratégique
- Soutien à la programmation pluriannuelle de l'action
- Soutien à la programmation pluriannuelle de l'investissement à travers l'« intracting » et les CPE
- Recensement des subventions existantes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

3. INCITER AU RECOURS AUX ENR DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Réalisation des études de potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur certains bâtiments des communes
- Incitation au raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur vertueux

4. INCITER À LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE :

- Appui au développement d'une campagne d'affichage des consommations d'énergie sur les bâtiments du patrimoine communal
- Appui à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des agents et des usagers des bâtiments publics (éco-gestes, sobriété énergétique)
- Incitation des communes à la réalisation des guides d'usages sur les bâtiments neufs et existants

5. PROPOSER DES GROUPEMENTS DE COMMANDES :

- Mise en place des groupements de commandes pour l'achat d'Énergie (électricité et gaz) d'origine renouvelable avec la Garantie d'origine ou à Haute Valeur Environnementale
- Mise en place des groupements de commandes pour la réalisation de bilans énergétiques sur certains bâtiments communaux
- Mise en place de groupements de commandes pour l'étude du potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur certains bâtiments des communes

Résultats attendus :

- Baisse de la consommation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation des bâtiments publics
- Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie des bâtiments publics
- Sensibilisation des Agents et des usagers

Indicateurs :

- Consommation énergétique du patrimoine bâti
- Part de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
- Taux de couverture par ENR des besoins en chaleur et rafraîchissement
- Taux de production d'électricité renouvelable
- Nombre de sensibilisations et de personnes sensibilisées
- Part des achats d'électricité à haute valeur environnementale
- Consommation moyenne d'eau des bâtiments
- Consommation de l'éclairage public

**Calendrier - À définir**

Marne & Bois